Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 26 SEP. 2024

RAPPORT DU MANDATAIRE

ANNEE 2023

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales

edden
LA RÉUNION

I. RAPPORT PREVU PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En vertu de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte », **le droit d'information et de contrôle exercé par les collectivités au sein des SPL se manifeste principalement par un rapport annuel remis par l'élu ayant mandat au sein de ces structures.**

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que :"*Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires* ***se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants*** *au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte*".

En effet, les Sociétés Publiques Locales sont soumises à un contrôle de la part de leurs actionnaires, analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Identité de la Société :

Siège Social	52, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	9104 Z
Création de la Société	1er Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	contact@edden.re

II. PRESENTATION GENERALE

Dispositions légales

La SPL EDDEN est une Société Anonyme, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (Livre II)
- Ses statuts et par son règlement intérieur.

Objet de la Société

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la société a pour objet de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

A cet effet elle peut notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,

- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées àla protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

III. LES ACTIONNAIRES DE LA SPL EDDEN

La composition de l'actionnariat de la SPL EDDEN a évolué depuis sa création en 2019.

2019 : Création de la SPL EDDEN

Née de la volonté politique de 8 actionnaires, la Société a été constituée le 1er Mars 2019, pour intervenir dans le domaine de l'écologie, du développement durable et de l'insertion par l'économie au bénéfice exclusif de ses collectivités Actionnaires.

La SPL EDDEN a intégré 4 entités juridiques différentes :

- Le GLAIVE (Groupement de Lutte Antivectorielle d'Insertion et de valorisation de l'Environnement) ;
- Le GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et de l'Insertion Professionnelle) ;
- L'ADIVEP (Association pour le Développement de l'Insertion et pour la Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine) ;
- Le Service Environnement de la SPL Avenir Réunion.

Avec un capital social de 1 450 000 €, divisé en 14 500 actions de 100€ chacune, la SPL EDDEN était composée de 8 collectivités actionnaires :

Liste des Actionnaires	Montants du capital en Euros	% *capital*
Conseil Départemental	1 200 000,00	82.76%
CIVIS	100 000,00	6.90%
Saint Denis	25 000,00	1.72%
Le Tampon	25 000,00	1.72%
L'Entre-Deux	25 000,00	1.72%
Saint Joseph	25 000,00	1.72%
Saint Benoît	25 000,00	1.72%
Saint Leu	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100%**

2021 : Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires

En date du 26/11/2020, le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a ouvert une procédure de cession des actions du Département de La Réunion, à destination de plusieurs collectivités ayant fait connaître leur volonté d'intégrer le capital de la Société SPL EDDEN : Petite-Ile, Salazie, Saint-Louis, Les Avirons. Plus tard, en date du 12 mars 2021, la commune de Saint-Pierre a également fait part de la même ambition.

Depuis la notification de la vente des actions par le Département le 22/11/2021, la SPL EDDEN est composée de la manière suivante :

Actionnaires	Capital en Euros	% capital
Département de la Réunion	1 075 000,00	74,14 %
CIVIS	100 000,00	6,90 %
Saint Denis	25 000,00	1,72 %
Le Tampon	25 000,00	1,72 %
L'Entre-Deux	25 000,00	1,72 %
Saint Joseph	25 000,00	1,72 %
Saint Benoît	25 000,00	1,72 %
Saint Leu	25 000,00	1,72 %
Salazie	25 000,00	1,72 %
Petite-Ile	25 000,00	1,72 %
Saint-Louis	25 000,00	1,72 %
Les Avirons	25 000,00	1,72 %
Saint-Pierre	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100,00 %**

IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Depuis le premier Conseil d'Administration en date du 1er mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société.

V. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Une seule modification statutaire a eu lieu depuis la création de la SPL EDDEN.
Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2021 a :

- ✓ Approuvé le transfert de siège social de la SPL EDDEN, du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à effectuer les formalités relatives à la modification du Kbis de la Société, incluant notamment si nécessaire la déclaration des autres établissements de la Société ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à procéder à la modification de l'article 4 des statuts de la SPL EDDEN.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2021 a ratifié le transfert de siège social du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE.

VI. LES MANDATAIRES ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- Le Département de la Réunion : 10 sièges
- La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges
- L'Assemblée Spéciale : 6 sièges

- Pour le DEPARTEMENT DE LA REUNION, en sa qualité d'Actionnaire majoritaire de la SPL EDDEN :

Les mandataires élus au Conseil d'Administration, et représentant le Conseil Départemental, qui ont été désignés par délibération en Assemblée Plénière du 28 juillet 2021, sont au nombre de dix :

Mme Béatrice SIGISMEAU	4eme Vice-Présidente
M. Augustin CAZAL	Conseiller départemental
Mme Camille CLAIN	12eme Vice-Présidente
M. Virgile KICHENIN	Conseiller départemental
Mme Adèle ODON	Conseillère départemental
Mme Sidoleine PAPAYA	Conseillère départementale
Mme Viviane PAYET BEN HAMIDA	Conseillère départementale
Mme Valérie RIVIERE	Conseillère départementale
Mme Louise SIMBAYE	Conseillère Départementale
M. René SOTACA	Conseiller Départemental

- Pour la CIVIS :

Les élus mandataires, représentant la CIVIS au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN ont été habilités par délibération du Conseil communautaire de la Collectivité en date du 27 juillet 2020

M. Jean-Pascal MANGUE	Conseiller Communautaire
M. Stephano DIJOUX	Vice-Président

Suite au renouvellement des Vice-présidences, en date du 18/09/2023, le Conseil Communautaire a délibéré sur la modification de la représentation de la CIVIS au sein de la SPL EDDEN :

Mme Juliana M'DOIHOMA	Vice-Présidente

M. Stephano DIJOUX Vice-Président

- Pour L'ASSEMBLEE SPECIALE :

En 2023, les élus mandataires représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration sont :

Représentant de la Commune de SAINT-JOSEPH

M. Jean-Denis NAZE Habilité par délibération du conseil municipal n°200626_038 en date du 26/06/2020

Représentant de la Commune du TAMPON

M. Jean-Pierre THERINCOURT Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020

Représentant de la Commune de SAINT-DENIS

Mme Marie-Annick ANDAMAYE Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020

Représentant la Commune de L'ENTRE-DEUX

M. Yves MAILLOT Habilité par délibération du conseil municipal n°2020-0031 en date du 29/05/2020.

Représentant de la Commune de SAINT-PIERRE

M. Patrick VAYABOURY Habilité par délibération du conseil municipal n°8/347 en date du 12/03/2021

Représentant de la Commune des AVIRONS

M. Pierrot CANTINA Habilité par délibération du conseil municipal n°4 en date du 18/12/2020.

A partir du Conseil d'Administration 06 juin 2023, modification de la représentation de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :

Représentant de la Commune de SAINT-JOSEPH

M. Jean-Denis NAZE Habilité par délibération du conseil municipal n°200626_038 en date du 26/06/2020

Représentant de la Commune du TAMPON

M. Jean-Pierre THERINCOURT Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020

Représentant de la Commune de SAINT-DENIS

Mme Marie-Annick ANDAMAYE	Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020

Représentant la Commune de SAINT-LEU

Mme Marjorie LENCLUME	Habilitée par délibération du conseil municipal n°03/24022022 en date du 24/02/2022

Représentant de la Commune de SAINT-PIERRE

M. Patrick VAYABOURY	Habilité par délibération du conseil municipal n°8/347 en date du 12/03/2021

Représentant de la Commune des AVIRONS

M. Pierrot CANTINA	Habilité par délibération du conseil municipal n°4 en date du 18/12/2020.

VII. LES PRINCIPALES AVANCEES DE L'ANNEE 2023

Au cours de l'année 2023,

- Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 14 fois ;
- L'Assemblée Spéciale s'est réunie 5 fois ;
- Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois ;
- L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois ;
- Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni 36 fois ;

Le Conseil d'Administration du 04 avril 2023 a approuvé :

- Le rapport de gestion sur les activités de la SPL EDDEN pour l'exercice 2022 ;
- Approuvé l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 avec un chiffre d'affaires d'un montant de 9 164 909 € ;
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 483 190 € ;
- L'examen des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;
- La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 25 avril 2022 ainsi que la fixation de l'ordre du jour ;
- Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
 - La Bilan de la première année expérimentale de démarrage du Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres
 - La présentation du projet de création de micro-arboretum : Avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature pour la récolte de plantes protégées en milieu naturel
 - La présentation du projet d'adhésion au SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages
 - L'autorisation du Parc national de La Réunion pour le prélèvement de diaspores en cœur de parc national
 - La SPL EDDEN Lauréate du Trophée La Forêt s'invite à l'école – Journée Internationale des Forêts
 - La restitution de la mission d'appui technique des experts Louis MERLIN et Cédric FORTUNIER sur les potentialités de la filière salicole à La Réunion
 - La participation de la SPL EDDEN au 1ier Forum de l'inclusion économique de l'AFDAS le 21 mars 2023 à Paris
 - Les orientations stratégiques et la redéfinition des modalités du contrat de mandat social

- La SPL EDDEN et la pépinière départementale Bois de Fer dans Les Innovateurs : documentaire Outremers360

- La participation de la SPL EDDEN aux salons :
 - POLLUTEC du 10 au 13 octobre 2023
 - De la maison 2022 du 30 avril au 8 mai 2022

- La participation du Directeur Général à la table ronde RSE à l'Assemblée nationale le 16 février 2023 – Big Bang des réglementations RSE : quels risques, quelles opportunités ?

- ***L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023*** a :
 - Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2022 ;
 - Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
 - Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donné quitus aux Administrateurs ;
 - Proposé l'affectation du résultat de l'exercice de 483 190€ report à nouveau ;
 - Autorisé la fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022 à la somme de 30 000€ brut
 - Voté toutes les résolutions à l'unanimité.

- ***Le Conseil d'Administration du 06 juin 2023*** a approuvé :
 - ✓ Le Rapport du mandataire 2023 ;
 - ✓ La répartition du montant global des jetons de présence au titre de l'année 2023 2022
 - L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :
 - Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
 - Pierrot CANTINA (Les Avirons)
 - Marie-Annick ANDAMAYE (Saint-Denis)
 - Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
 - Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
 - La désignation du nouveau président de l'Assemblée Spéciale de la SPL EDDEN pour la durée d'un an : Monsieur Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Elu titulaire représentante de La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, Mme Béatrice SIGISMEAU : Monsieur Pierrot CANTINA
 - Elu titulaire : Madame Louise SIMBAYE / Elu Suppléant : Monsieur Jean-Pascal MANGUE
 - Elu titulaire : Monsieur Augustin CAZAL/ Elu suppléant : Monsieur René SOTACA

- La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Adèle ODON
 - Titulaire : René SOTACA /Suppléant : Virgile KICHENIN
 - Titulaire : Camille CLAIN /Suppléant : Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - Titulaire : Pierrot CANTINA /Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.

- La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Adèle ODON /Suppléant : Camille CLAIN
 - Titulaire : Marjorie LENCLUME /Suppléant : Augustin CAZAL
 - Titulaire : Jean-Pascal MANGUE /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - Titulaire : Jean-Denis NAZE /Suppléant : Marie-Annick ANDAMAYE

✓ La mission d'assistance financière, budgétaire et comptable entre la SPL EDDEN et SEMAPHORES

✓ La signature des avenants suivants :

- Avenant n°1 au Contrat de prestations intégrées pour la cartographie, la géolocalisation, ainsi que sur le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers 2022-2024 entre la SPL EDDEN et LE TAMPON
- Avenant n°1 au contrat de prestations intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles entre le Département et la SPL EDDEN
- La modification des termes de l'avenant n°1 au Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du plan un million d'arbres entre le Département et la SPL EDDEN
- Avenant n°2 au Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production de plants endémiques et indigènes dans le cadre du plan un million d'arbres entre le Département et la SPL EDDEN

✓ La signature de trois nouveaux contrats entre le Département et la SPL EDDEN ;

- Contrat de prestations intégrées « Expérimentation et découverte des métiers » 2023-2024
- Contrat de prestations intégrées « Package insertion logement » 2023-2024
- Contrat de prestations intégrées « Développer les compétences de base en situation de travail et apprendre à se débrouiller » 2023-2024

✓ La signature d'un accord cadre de partenariat entre l'Agence de Développement d'Investissement et de l'Innovation NEXA et la SPL EDDEN

✓ L'autorisation de l'office National des Forêts pour le prélèvement par la SPL EDDEN de semences de plantes indigènes des forêts départemento-domaniales à La Réunion

- ✓ La signature d'une convention de partenariat entre l'association WEB CUP et la SPL EDDEN
- ✓ La Participation à un séminaire de restitution du projet pilote « parcours entreprises » de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme à Paris le 13/06/2023.

- ***Le Conseil d'Administration du 01er septembre 2023*** **a** approuvé :

 - ✓ La découverte d'une nouvelle espèce végétale pour La Réunion
 - ✓ Le projet de laboratoire, d'expérimentation et d'innovation grandeur nature de la SPL EDDEN
 - ✓ La politique générale de la SPL EDDEN en matière de lutte contre la corruption
 - ✓ Le projet de création de micro arboretum : avis conforme du Parc national
 - ✓ La conclusion des contrats suivants :
 - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks
 - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine Vidot et du Sentier Grand Raid
 - Saint-Pierre : Contrat de prestations intégrées pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des jardins de la plage
 - Le Tampon : contrat de prestations intégrées dans le cadre du projet Endemiel : cartographie, géolocalisation et description précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le parc Marc Rivière
 - ✓ La conclusion des avenants suivants :
 - Département : Avenant n°3 au CPI pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion : autorisation de signer
 - Département : avenant n°1 au Contrat de prestations intégrées pour l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés 2022-2024 et convention de formation professionnelle : autorisation de signer
 - ✓ La signature de l'accord cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et le CIRAD
 - ✓ La restitution des conclusions du Contrôle fiscal
 - ✓ La conclusion du bail commercial du siège de la SPL EDDEN
 - ✓ Le bilan de participation de la SPL EDDEN à la journée nationale illettrisme et Illectronisme au travail du 13 juin 2023
 - ✓ La participation au Congrès des EPL 2023
 - ✓ La participation aux évènements suivants :
 - 3ième salon de l'écologie et du développement durable du 22 au 24 septembre 2023

- Le salon de la santé et du bien-être du 13 au 15 octobre 2023 – expérience de team building et de reconnaissance des compétences
- Le Congrès-expo Ambition Planète du 9 au 10 novembre 2023
- La mission conjointe « Rencontres biodiversité et territoires » et « Salon AdNatura » des 12 et 13 décembre 2023 : autorisation de participer
- Au Guide pratique « Convergences Entreprise Publique Locale - Economie Sociale et Solidaire » et à la journée EPL Réseau le 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif

✓ Les dispositions applicables au traitement des arrêts maladie du Directeur Général

✓ La participation à la course La Mascareignes – Grand Raid 2023

Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2023 a approuvé **:**

✓ Le remplacement et installation de Madame Juliana M'DOIHOMA en remplacement de Monsieur Jean-Pascal MANGUE pour la CIVIS

✓ La désignation de Madame Juliana M'DOIHOMA, en sa qualité de nouveau représentant de la CIVIS, au sein des Commission et Comités de la SPL EDDEN:

- Pour la Commission d'Appel d'Offres : en qualité de suppléant de Madame Louise SIMBAYE ;
- Pour le Comité Technique et d'Engagement : membre titulaire représentant la CIVIS ;
- Pour le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue : membre titulaire représentant la CIVIS.

✓ Le budget prévisionnel et les orientations budgétaires 2024

✓ La présentation du rapport d'analyses de la mission d'assistance financière, budgétaire et comptable par SEMAPHORES

✓ La présentation des Négociations Annuelles Obligatoires pour la période 2023-2026

✓ La conclusion de l'avenant N°1 au contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement et la mise en œuvre de l'ACI expérimental du MAIDO entre Le DEPARTEMENT et la SPL EDDEN

✓ La restitution des travaux de la mise en œuvre de la comptabilité Extra financière 2022

✓ Le rapport sur le bilan carbone pour l'année 2022

✓ L'adhésion de la SPL EDDEN à l'union Professionnelle du Génie Ecologique (UGPE)

✓ La prestation expérimentale de BeeOmonitoring avec BeeOdiversity

✓ La participation de la SPL EDDEN au forum national des gardes et agents du littoral du 13 au 15 février 2024

✓ La participation au marché de Noël de Salazie

✓ Le bilan de participation aux évènements récents :

- Salons de la maison et de l'écologie 2023

- Guide pratique « Convergences Entreprise Publique Locale - Economie Sociale et Solidaire » et à la journée EPL Réseau le 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif
- Salon de la santé et du bien-être du 13 au 15 octobre 2023 expérience de Team building et de reconnaissance des compétences
- Actions réalisées dans le cadre de la convention de prestation de service relative à une mission d'appui technique sur la restauration écologique avec l'association Plant'ali
- Congrès Expo Ambition Planète du 9 au 10 novembre 2023
- Salon Pollutec du 10 au 13 octobre 2023
- Le partenariat avec l'émission LOCA'TERRE
- La course Mascareignes du Grand raid

✓ La stratégie immobilière de la SPL EDDEN

✓ La présentation de la liste des marchés conclus depuis le dernier Conseil d'Administration

✓ Le repas de fin d'année du personnel de la SPL EDDEN

✓ Les cinq ans de la SPL EDDEN

VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'ANNEE 2023

En 2023, l'objectif premier de la SPL EDDEN consistait à **poursuivre la consolidation de l'organisation générale** et à mettre en œuvre les éléments complémentaires de son fonctionnement.

Les contraintes de distance géographique sont aujourd'hui en partie maîtrisées et les personnes dispersées géographiquement peuvent coopérer de manière efficace grâce aux nombreux outils techniques disponibles au sein de la SPL EDDEN ou toujours en cours de développement (messagerie électronique, messagerie instantanée via Teams, audio et visioconférence via Teams, progiciels adaptés à l'activité, agendas partagés, etc.).

Cependant, et malgré ces outils numériques, lors des interactions à distance, la coordination entre les membres et, par là même, la performance collective se doit d'être encore améliorée.

En effet, le développement d'une culture d'entreprise solide doit mener à une meilleure satisfaction des salariés, une meilleure satisfaction des actionnaires par un travail d'équipe plus efficace. En ce sens, à la SPL EDDEN, l'année 2023 a continué à être un temps de construction de cette culture et d'un espace de travail collaboratif impliquant la remise en cause des pratiques et des méthodes par une nécessaire co-construction constante des reportings attendus, des modalités de l'organisation et des livrables nécessaires.

Les compétences nécessaires à cette mise en œuvre consistent à bâtir des systèmes, à trouver, et à structurer des données, ainsi qu'à créer et à assurer l'organisation et la construction des outils statistiques.

ACCORD CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA SPL EDDEN ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'objet social de la SPL EDDEN intègre les champs de compétences du Département de La Réunion, notamment les domaines suivants :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- La lutte antivectorielle ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté ;

Le Département de La Réunion est l'actionnaire de référence de la SPL EDDEN et exerce sur la SPL EDDEN un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

Lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2019, une première convention cadre a été approuvée entre le Département de La Réunion et la SPL EDDEN, pour la période 2019-2023.
Cependant, au vu de la montée en charge de l'activité de la SPL, la Direction Générale a souhaité proposer au Conseil Départemental de fixer un nouveau cadre général de partenariat pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Aussi, le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2022 a adopté un accord-cadre qui fixe donc le cadre général du partenariat entre le Département et la SPL EDDEN pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cet accord cadre prévoit que :

- L'actionnaire majoritaire, le Département, accompagnera dans la limite de ses capacités budgétaires, la structuration et le développement de la SPL EDDEN pour en faire un outil privilégié, pérenne et performant de la mise en œuvre de ses différentes politiques publiques en faveur du développement durable de La Réunion ;
- Les prestations prévues seront mises en œuvre dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels ;
- Le financement des prestations confiées par le Département sera assuré par les inscriptions *ad hoc* au sein des budgets primitifs correspondant pour la période 2022 à 2026, et pourra être accompagné par une prise en charge par le Département du coût résiduel des contrats aidés ;
- La mise en œuvre par la SPL EDDEN des prestations confiées par le Département s'inscrira dans le cadre d'un dialogue opérationnel permanent avec les services du Département ;
- Le développement de l'ensemble de l'offre de service de la SPL EDDEN respectera une logique de mutualisation et d'optimisation des moyens, respectueuse des contraintes budgétaires de ses actionnaires, notamment celles s'imposant au Département.

Pour l'année 2023, le dialogue de gestion a été organisé une fois par trimestre dans le cadre des comités de suivis et de contrôle analogue institués par le règlement intérieur de la SPL EDDEN et la mise en place d'un comité technique de suivi coanimé par la Direction Générale des services du Département et la Direction Générale de la SPL EDDEN. Cette instance de coordination s'est réunie trois fois au cours de l'année 2023.

TRANSFORMATION DIGITALE ET STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La construction digitale à la SPL EDDEN suppose de construire des écosystèmes pertinents d'acteurs et de données, qui répondent à des problématiques d'innovation et d'avantages organisationnels. Le développement d'outils progiciels internes répond à cette problématique.

Un des axes des orientations stratégiques de la SPL EDDEN consiste à se concentrer sur l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital. L'objectif étant de mettre en œuvre les opportunités du numérique et de l'Intelligence Artificielle via de nouveaux modèles organisationnels.

En effet, les données de la SPL EDDEN constituent un capital à exploiter que l'Intelligence Artificielle peut améliorer pour la productivité et la performance opérationnelle et commerciale de notre organisation. L'enjeu principal réside en notre capacité à déployer et à développer des outils afin de pouvoir tirer parti du potentiel offert par les données, de sécuriser notre organisation dans le suivi d'indicateurs fiables, de contrôle de nos activités et de générer des éléments de reporting opérationnels pour nos actionnaires.

La réussite de ce passage à l'échelle numérique repose sur trois éléments essentiels : rendre les données pertinentes accessibles, prendre en compte l'importance du facteur humain et mettre cette démarche au cœur de la stratégie globale de l'entreprise.

Le premier élément consiste en l'organisation des données au sein d'EDDEN. En effet, celles-ci proviennent de sources diverses : déclinaison des programmes d'action, analyse des contrats de prestations intégrées, informations de nature technique et opérationnelles, (actionnaires, fournisseurs, partenaires...), financière, juridique, ressources humaines, etc...

En ce sens, la Direction Générale, continue à s'attacher à identifier les données pertinentes et nécessaires à notre organisation à l'attention du responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques et SIG, permettant à celui-ci la continuité de la démarche de développement des systèmes de collecte et de traitement.

Un des objectifs a consisté à rationaliser les activités en mettant en place des processus reproductibles applicables à de multiples actions et des modèles permettant d'obtenir des éléments visuels solides qui serviront de base au traitement graphique de l'information. Ces éléments ont pu être mis en place grâce au recrutement complémentaire de compétences informatiques (DPO) et géomatiques (SIG) et la création d'une cellule de relevé de terrain. A cela s'est ajouté en 2022, la nomination d'un programmateur afin de compléter la lecture digitale et participer à la création d'outils applicatifs et opérationnels.

La première étape, a nécessité la création d'une ou plusieurs plateformes numériques de bases de données de façon à pouvoir partager les données au sein de l'entreprise, en fonction des besoins des différents collaborateurs incluant un dispositif rigoureux de sécurité et de confidentialité.

Un travail important mis en œuvre par la Direction Générale, le Pôle Ressources, le Pôle Opérationnel, le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques, l'ensemble des managers, consiste à continuer à démystifier l'exploitation de la data et de l'Intelligence Artificielle, actif essentiel de l'entreprise. Bien entendu, les outils déployés sont en phase avec les principes de respect de la transparence, de la liberté individuelle et de la vie privée dans le cadre de l'analyse RGPD qui a été finalisée au sein de la SPL EDDEN.

Tout ceci doit être complété par un autre point de vigilance : s'assurer de la montée en compétences des collaborateurs concernés, grâce à la mise en place de programmes d'accompagnement et de formation. En effet, la formation est un élément essentiel pour créer une relation de confiance et favoriser l'adhésion des équipes à la mise en œuvre de la numérisation de l'entreprise.

Une nouvelle démarche d'évaluation (CléA numérique) a été proposée à 15 chefs d'équipes pour connaître précisément leur niveau sur le plan de l'utilisation des outils numériques. Des parcours de formation individualisée ont été projetée. A l'instar de 2022, la SPL EDDEN a engagé une recherche de financement de ces formations dans le cadre du Fond National pour l'Emploi (FNE) au titre de la transition numérique.

La SPL EDDEN considère que l'Intelligence Artificielle est au cœur de sa stratégie globale de transformation et de développement.

Aussi le Directeur Général et le Responsable du Système d'Information et des Réseaux Numériques ont pu concevoir et tester des produits d'Intelligence Artificielle, qui permettent de développer des solutions afin d'optimiser la lecture de la chaîne opérationnelle.

L'application actuelle de l'Intelligence Artificielle et du Digital au sein d'EDDEN repose sur la capacité à classer des informations, interpréter des données, et donc à donner du sens à nos différentes missions sous forme de cartographie, reporting, d'images ou de texte et d'éléments statistiques.

L'Intelligence Artificielle représente une manière nouvelle d'interagir avec notre environnement et permet la mise en œuvre de la planification opérationnelle et de vérifier les écarts éventuels, tout en assurant l'analyse statistique de l'activité.

Un des principaux objectifs de la stratégie de développement du numérique au sein de notre entreprise consiste en l'apparition de **l'Intelligence Artificielle « portative » permettant la connaissance d'une performance instantanée**. A travers un échange quotidien entre les managers et les unités opérationnelles, une augmentation exponentielle de la récolte de données permet d'accélérer la temporalité des écarts entre programmation et réalisation. Le concept permet d'associer l'informatique, le langage web et porte le pari d'individualisation de message, permettant, en fonction des informations transmises et recueillies la planification des activités opérationnelles sur les différents sites et le reporting de l'activité quotidienne.

A la SPL EDDEN, la grande majorité des collaborateurs accueillent positivement les technologies digitales. Cependant et de toute évidence, beaucoup de nos compétences n'ont pas encore atteint le degré nécessaire pour exploiter tout le potentiel de la transformation digitale.

Aussi, le principal défi consiste à conduire à une plus grande acceptation de l'Intelligence Artificielle. Il s'agit pour nous déjà d'optimiser non seulement la productivité, mais aussi la précision des tâches, grâce aux fiches mission, contrôles, appui technique et autres...

Dans ce cadre, nous avons aujourd'hui développé des fenêtres intelligentes qui aident le personnel d'intervention technique à accéder aux données et aux instructions dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches à travers le développement d'une application téléphonique intitulé : « My EDDEN » assuré par notre technicien informatique, Délégué à la Protection Informatique (DPO) .

Afin de permettre aux employés de conserver une partie de contrôle et d'adaptabilité, nous avons associé aux concepteurs des systèmes, l'encadrement, les responsables de service et les responsables d'unité opérationnelle au processus final de conception et de mise en test des outils développés en interne.

Dans le même état d'esprit, le service système d'information et des réseaux numériques a continué en 2023 le développement de l'applications dédiée à la récolte de diaspores et de graines dans le cadre du CPI Pépinière confié par le Conseil Départemental, cet outil permet la création de station de récoltes sur l'ensemble du territoire, l'intégration immédiate d'un numéro d'accession et assure la sécurité et la traçabilité des récoltes sur les différentes zones d'autorisation sur lesquelles la SPL EDDEN intervient.

Par ailleurs, les agents de ce service dédiés à la démarche géomatique ont obtenu le permis de conduite et d'autorisation de vol de drone afin de compléter notre stratégie de développement numérique autour du SIG et de l'analyse de nos sites d'interventions opérationnelles.

Par ailleurs, le développement de l'outil « Endemik » n'a pas cessé d'être mis en œuvre permettant la construction d'un véritable outil de suivi, de planification opérationnelle, de concentration de données,

de reporting. Dans ce cadre le service des réseaux numériques a été complété d'un développeur supplémentaire afin de finaliser l'outil dédié à la Lutte Anti Vectorielle sous « Endemik.

COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET EXTRA FINANCIÈRE

Au-delà du périmètre financier et comptable de la SPL EDDEN, la Direction Générale a souhaité développer de nouvelles lectures financières à l'échelle de la gestion des écosystèmes naturels de notre société, et ainsi, ouvrir la réflexion à la réalisation de performances écologiques mesurables.

Ce champ d'analyse, de recherche et d'innovation s'appuie sur un dialogue interdisciplinaire entre finances et sciences de la conservation permettant l'expérimentation d'un modèle comptable conçu spécifiquement pour équiper la gestion inter-organisationnelle des écosystèmes.

Le développement durable est le socle de l'organisation de la SPL EDDEN. Ainsi La SPL EDDEN souhaite faire apparaitre les efforts consentis pour contribuer à la transition écologique sur notre île. Malheureusement, la comptabilité générale et analytique ne fait pas apparaitre les enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, sur préconisation du Directeur Général, une réflexion est menée au sein de la SPL EDDEN afin de présenter dans ses rapports une comptabilité extra-financière ayant pour objectif de valoriser les effets positifs et négatifs des activités de la SPL EDDEN sur l'environnement et sur la Société.

Il est présenté ci-dessous la méthodologie et les premiers travaux menés par le Directeur Général, la Responsable financière et le Chargé de mission au développement écologique dans le cadre de l'accompagnement confié au Commissaire aux Comptes :

Budgétisation verte ; une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN

Après plusieurs années d'activité, la SPL EDDEN a souhaité évaluer son impact écologique. Ainsi, la Direction Générale a mis en œuvre la déclinaison de la budgétisation verte, outil de transition utilisé par l'Etat, au sein de la SPL EDDEN.

La budgétisation verte consiste en un recensement de l'impact des dépenses d'une organisation sur six axes environnementaux :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protections des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le troisième bilan vert de la SPL EDDEN issu du bilan financier et de l'analyse des comptes de l'année 2023 vous est présenté ***au titre n°II.4***. Ce bilan vert permet à la SPL EDDEN d'avoir une image de son impact écologique et de définir les premières orientations stratégiques en termes environnementaux.

Etablissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre

Conformément à l'article L229-25 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019, sont tenus d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre, dans les régions et départements d'outre-mer, les personnes morales de droit privé employant plus de deux cent cinquante personnes. La SPL EDDEN n'est pas soumise à cette obligation réglementaire, ses effectifs en Equivalent Temps Plein n'excédant pas 250.

En effet, selon l'article R229-46 du décret N° 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, les effectifs de l'entreprise est calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, lequel indique les salariés à prendre en considération dans ce calcul. L'article L. 1111-3 de ce même code, précise par ailleurs que ne sont pas pris en compte dans ce calcul :

- Les apprentis ;
- Les titulaires d'un contrat initiative-emploi (CIE) ;
- Les titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- Les titulaires d'un contrat de professionnalisation jusqu'au terme prévu par le contrat ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation.

La SPL EDDEN, dans le cadre de ses statuts et de sa vocation d'acteur du Développement Durable à La Réunion, compte en effet dans ses effectifs une majorité de contrats aidés (CIE-CAE) visés à l'article L. 1111-3 du code du travail. Aussi, hors contrats visés à l'article L.1111-3 du code du travail, l'effectif physique de la SPL EDDEN s'établit au 30/09/2023 à 148 salariés, pour un effectif en équivalent temps plein à 147.80.

Malgré sa dispense de réaliser un Bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, la SPL EDDEN a réalisé, de manière volontariste, son premier Bilan Carbone 2021, en juillet 2022. Pour ce faire elle a pris l'assistance du bureau d'études Eco2 Initiative. Ce bureau d'études a remis un livrable sous forme de résultats du Bilan Carbone, ainsi qu'un fichier Excel contenant les données collectées.

Pour le Bilan de Gaz à Effet de Serre 2023, la SPL EDDEN a fait le choix d'une plateforme en ligne pour mettre en forme ce Bilan. Cette plateforme est celle de Carbo. Cette plateforme accompagne les entreprises pour calculer leur bilan Carbone à travers une plateforme en ligne, accessible, ludique et pédagogique.

- ***Mise en place d'une comptabilité écologique selon le Modèle CARE***

La SPL EDDEN a souhaité mettre en œuvre une comptabilité environnementale et sociale. En ce sens, elle a commencé le développement d'un outil de reporting intégré, et un instrument de gestion de la performance environnementale, sociale, et financière de l'entreprise.

Le modèle CARE, seul modèle de comptabilité socio-environnementale normalisé, peut répondre à ces objectifs. En effet, le modèle CARE est un modèle de comptabilité intégrée. Il vise à mettre en évidence les activités de l'entreprise qui contribuent au développement durable, et les investissements nécessaires à sa transition. Il intègre les seuils écologiques à ne pas dépasser pour préserver les capitaux naturels et humains. Il s'agit en d'autres termes de définir les actions à mener pour maintenir les capitaux dans l'état défini comme souhaitable, puis de déterminer monétairement le coût de ces opérations, et de les mettre en application.

L'objectif est de mettre en place la comptabilité écologique selon le modèle CARE courant 2022.

- ***Formation et accompagnement des « portes paroles des capitaux propres » vers la transition écologique***

Afin que la démarche CARE soit un outil de pilotage de la transition écologique complétement intégré à la société, Il faut que l'ensemble des acteurs concernés par le maintien de la ressource, ainsi que les intermédiaires permettant de « faire parler le capital » soient sensibilisés et formés à la démarche.

Ainsi le cabinet ACP (*Audit Conseil Partners*) nous accompagne depuis l'année dernière dans la mise en œuvre d'une comptabilité extra-financière.

Une convention supplémentaire a été validée en Conseil d'Administration du 31/08/2022 avec le groupement Endrix issu de la transformation du cabinet Audit Conseil Partners, sur la lecture du Capital Humain à la SPL et ce toujours dans le cadre de la démarche de comptabilité triple-capitaux.

CONVENTIONNEMENT STRATÉGIQUE

- ***L'accord-cadre entre la CIVIS et la SPL EDDEN***

Comme instauré avec le Département, en 2021, la CIVIS *(deuxième principal actionnaire de la SPL EDDEN)* et la SPL EDDEN ont signé une convention cadre de partenariat pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, il a été convenu entre La CIVIS et la SPL EDDEN que la Convention fixe le cadre général du partenariat entre la CIVIS et la SPL EDDEN pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2026. Dans son champ de compétence et conformément à l'objet social de la SPL EDDEN, la CIVIS confiera à la SPL EDDEN différentes prestations permettant de garantir la viabilité financière de la structure.

Au 31 décembre 2023 et malgré plusieurs rencontres, réunions de travail et propositions faites par la SPL EDDEN dans le cadre de projets de CPI portant sur l'Etang du Gol, le Bois de Puy ou encore le Domaine des Pierres, les prestations envisagées n'ont pas pu être mises en œuvre, dans le cadre de contrats de prestations intégrées ou de mandats, annuels ou pluriannuels.

De nouvelles rencontres suites à des demandes de la CIVIS ont été mises en œuvre en février 2024 portant sur de nouveaux sujets de partenariats.

- ***L'accord cadre de partenariat entre l'agence Nexa et la SPL EDDEN***

Considérant que la SPL EDDEN œuvre au service du patrimoine naturel réunionnais, et qu'elle incarne l'ambition du développement durable à La Réunion en alliant insertion sociale, préservation de l'environnement et développement économique d'une part, et considérant d'autre part les missions d'accompagnement de l'Agence NEXA dans l'innovation, et l'accompagnement des acteurs du territoire pour le financement de leurs projets, il est proposé au Conseil d'Administration d'établir un accord cadre de partenariat entre NEXA et la SPL EDDEN pour définir le cadre général de la coopération entre eux, dans l'intérêt du territoire de La Réunion.

Ce partenariat entre NEXA et la SPL EDDEN est ouvert au périmètre commun des domaines d'activités de la SPL EDDEN et de NEXA. Ce partenariat pourra porter sur :

- **La recherche et l'innovation :**

Les activités de la SPL EDDEN étant susceptibles de se qualifier en recherche et innovation, au titre d'applications scientifiques, techniques, économiques, ou de gouvernance, le partenariat avec NEXA viserait à accompagner la SPL EDDEN dans l'identification d'appels à projets européens pertinents et le montage de dossiers de candidature, en particulier au titre :

 - Du programme Horizon Europe en particulier, à travers notamment le Cluster n°6 dit *« Food, Bioeconomy, Naturel Ressources, Agriculture and Environnement »*, qui vise notamment à protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres ;
 - Du programme LIFE qui finance des projets destinés à mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union Européenne en matière d'environnement ;

- **L'accompagnement dans la recherche de financement :**

Les actions de la SPL EDDEN étant susceptibles d'être financés par des fonds régionaux et nationaux, NEXA

pourra accompagner la SPL EDDEN dans la recherche de financement et dans le montage de projets et de dossiers de demandes.

- **La prospective, l'observation et l'amélioration des connaissances :**

Dans le cadre de leurs activités, NEXA et la SPL EDDEN pourront recueillir et échanger des données et informations relevant de leurs champs respectifs et permettant d'enrichir différentes réflexions et analyses, notamment dans le cadre de la prospective territoriale.

- **L'attractivité du territoire :**

De par leurs missions respectives, la SEM NEXA et la SPL EDDEN sont amenées à favoriser l'image et l'attractivité de La Réunion, notamment par la promotion et par la préservation du patrimoine. Des actions conjointes pourront être menées de façon à mutualiser les moyens et à amplifier les résultats.

Accord cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et le CIRAD

Le CIRAD est l'organisme public français de recherche agronomique finalisée et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes dans lesquelles il est aussi le principal opérateur européen. Ses activités relèvent des sciences du vivant, des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture, à l'alimentation, à l'environnement et à la gestion des territoires. Il travaille autour de six grands axes thématiques centrés sur la sécurité alimentaire, le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté.

Considérant les valeurs communes que ces deux structures portent.

Considérant que le CIRAD et la SPL EDDEN contribuent à la protection et à la Conservation de la biodiversité, afin d'améliorer les services écosystémiques, préserver les espèces et les habitats du territoire réunionnais.

Le CIRAD et la SPL EDDEN ont identifié les différents domaines de collaboration suivants :

- ✓ **Domaine 1 :** *Restauration, reconstitution et réhabilitation de milieux naturels : lutte contre les espèces exotiques et plantation d'espèces indigènes.*
- ✓ **Domaine 2 :** *Lutte anti-vectorielle.*
- ✓ **Domaine 3 :** *Description d'espèces complexes ou nouvelles.*

De façon générale, le CIRAD et la SPL EDDEN pourront collaborer à améliorer, à capitaliser et à valoriser la connaissance dans les domaines suscités, ainsi qu'à développer les innovations indispensables pour préciser les enjeux et gagner en efficacité.

Tout en restant dans les statuts des deux structures et après accord de celles-ci, d'autres domaines pourraient faire l'objet de partenariat autour de projets, notamment, concernant la santé des écosystèmes, la gestion des contraintes sanitaires, le développement territorial, la formation, l'emploi et la valorisation de la biodiversité.

- ➢ **La mise en œuvre de cette coopération est subordonnée à la prise en compte par les actionnaires de la SPL EDDEN des enjeux du partenariat avec le CIRAD et à leur valorisation, notamment dans le cadre des contrats de prestations intégrées qui structurent l'activité de la société.**

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA SPL EDDEN EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différentiation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, la transparence des entreprises publiques locales (EPL) sera renforcée, à travers notamment :

- **Le contrôle des collectivités sur leurs prises de participation dans d'autres sociétés ;**
- **Le renforcement du contrôle par les commissaires aux comptes ;**
- **L'extension du champ des structures contrôlées par l'Agence française anti-corruption.**

En effet, les compétences de contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) sont étendues à l'ensemble des entreprises publiques (SPL, SEM, SEMop). Cette extension vient ainsi corriger la lacune de la loi Sapin 2 qui ne prévoyait que les SEM dans le champ de compétence de contrôle de l'AFA. Afin de se conformer au 3ème de l'article 3 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la SPL EDDEN souhaite mettre en œuvre des mesures et procédures pour prévenir et détecter des faits éventuels de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Dans ce cadre, la Direction Générale a informé le Conseil d'Administration lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023, de la nécessaire mise en place d'un dispositif dit « dispositif anti-corruption » à instaurer dans les instances de gouvernance de notre Société.

Cette volonté a été présentée et validée par le Conseil d'Administration en date du 1er septembre 2023.

La politique générale de la SPL EDDEN en matière d'atteinte à la probité s'inspire du cadre des recommandations de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) publiées au JORF numéro 0010 du 12 janvier 2021, et consultable sur le site de l'AFA.
Cette politique générale reposera sur trois piliers :

1. L'engagement de l'instance dirigeante à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro envers tout comportement qui pourrait contrevenir au devoir de probité, et à promouvoir une culture de probité au sein de la Société ;
2. La connaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels la Société est exposée ;
3. La gestion de ces risques, avec la mise en place de mesures et de procédures de prévention.

Elle se déclinera ainsi à travers les dispositifs suivants qui seront mis en place :

- Un code de déontologie porté par la Société et s'adressera aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants, et aux cadres qui y travaillent, y compris à titre temporaire.

 Le code de déontologie constitue, au-delà des obligations légales et règlementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la Société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec les statuts de la Société, son règlement intérieur, et ses orientations stratégiques.

 Ce code de déontologie exprime le sens général et les principes que chaque dirigeant et cadre, s'engage personnellement à respecter dans le cadre des missions qui leur incombent. Il s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles.

- Un code de bonne conduite qui s'adressera à chaque collaborateur qui y travaille, y compris à titre temporaire. Il décrira les comportements à proscrire et les sanctions appliquées en cas de

comportement contraire à ces dispositions. Le code de bonne conduite sera intégré au Règlement Intérieur formalisant l'engagement de la Direction Générale en faveur d'une tolérance zéro en matière de corruption.

- La désignation d'un responsable conformité La Direction s'engage à désigner un responsable conformité directement sous sa responsabilité. Ce référent aura notamment en charge de mettre en place la procédure et le dispositif d'alerte interne, ainsi que le traitement des alertes. Il aura autorité pour saisir directement les instances dirigeantes de la SPL, notamment son Conseil d'Administration, en cas de manquement au devoir de probité du Directeur Général.
- Des mesures de contrôle et d'évaluation. Des procédures de contrôles comptables, internes ou externes, seront réalisés par le responsable conformité, soit par un auditeur externe. Un dispositif de contrôle et d'évaluation des mesures mises en place sera également organisé.
- Un dispositif de sensibilisation et de formation aux risques d'atteintes à la probité. Une formation à destination des cadres, et des collaborateurs sera mise en place afin de les sensibiliser aux différents cas de manquements au devoir de probité dans leur situation de travail, et les sanctions qui peuvent en découler. Une formation spécifique et adaptée sera ciblée pour les cadres et collaborateurs les plus exposés.

STRATÉGIE DE LABÉLISATION DE NOS MISSIONS

- La certification QUALIOPI

Les orientations stratégiques de la SPL EDDEN prévoient en son axe général 5 la création des conditions d'une évolution de l'entreprise vers une entreprise apprenante et tout particulièrement la création en interne d'un centre de formation.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par France Travail ou par l'Agefiph).

La marque QUALIOPI vise à :

- ✓ Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- ✓ Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.
- ✓ Depuis le 1er janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque QUALIOPI concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions émargeant sur des fonds publics de la formation (Etat/Région/Opco/ etc...):
- ✓ De formation ;
- ✓ De bilans de compétences ;
- ✓ Permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- ✓ De formation par apprentissage.

En l'état, la SPL EDDEN a la possibilité de répondre à des commandes de ce type de ses actionnaires sans cette certification QUALIOPI dans la mesure où les fonds mobilisés n'émargent pas au titre des fonds de la formation professionnelle. Dans un objectif de promouvoir la gestion écologique des parcs

et jardins du Conseil Départemental, la SPL EDDEN a souhaité entreprendre une démarche partagée, ambitieuse et progressive allant dans le sens de l'écologie et de la préservation des ressources. Il est important pour cela, d'entreprendre une démarche, reconnaissant et permettant d'évaluer le travail entrepris.

Pour répondre aux attentes des gestionnaires d'espaces verts, Plante & Cité a mis en place entre 2009 et 2012, la démarche EcoJardin, constitué par un référentiel de gestion écologique, des grilles d'évaluation et un label associé. La réalisation de ce projet a bénéficié d'un soutien de l'Agence Française de la Biodiversité dans le cadre du plan Ecophyto.

- Le Label EcoJardin

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires des espaces verts. Il a été créé en 2012 par Plante & Cité, Centre Technique national d'études et d'expérimentation sur les espaces verts et le paysage, pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises. Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques et de mieux faire reconnaître les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires d'espaces verts. Pour valoriser ces changements, un label du même nom (EcoJardin), basé sur l'évaluation des pratiques décrites dans le référentiel, a été créé.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN a transmis un courrier au Président du Conseil départemental en date du 6 avril 2021 et eu une première réunion d'échanges avec ses services le 18 mai 2021. En effet, la SPL EDDEN a proposé au Conseil Départemental de développer une démarche de création et de gestion écologique des espaces ouverts au public. L'objectif étant de répondre aux nombreux enjeux écologiques des sites (sols, eau, biodiversité, pollution et déchets) et à la qualité des paysages. Les services du Département ont confirmé leur intérêt de travailler avec nous dans cette démarche. En l'absence de labellisation EcoJardin sur les territoires d'Outre-Mer à ce jour, nous proposons d'expérimenter sur quelques sites le référentiel technique en lien avec ce label adapté au milieu local. Cette démarche engagée en 2021 ne pourra trouver une issue que nous espérons favorable qu'au cours des prochaines années. En effet, au cours de l'année 2023, ce dossier n'a malheureusement pas pu prendre une démarche positive.

Malgré notre volonté nous sommes obligés de prendre en compte la difficulté de finaliser ce type de modèle en outre-mer. De nouvelles discussions ont eu lieu lors de notre passage à ADNATURA, en décembre 2023.

INTERVENTIONS PUBLIQUES

Porté par la dynamique de sollicitation dans le cadre de ses interventions publiques, la SPL EDDEN a participé au cours de l'année 2023 à plusieurs congrès et salons dédiés à l'Ecologie et au Développement Durable. Ainsi nous avons participé aux évènements qui suivent :

✓ *Table ronde « RSE » à l'Assemblée Nationale*

Le développement durable considéré dans toutes ses composantes, est le socle de l'organisation de la SPL EDDEN. Une réflexion a été menée au sein de la SPL EDDEN afin de présenter dans nos rapports une comptabilité extra-financière ayant pour objectif de valoriser les effets positifs et négatifs des activités de la SPL EDDEN sur l'environnement et sur la société.

Les premiers travaux suivants ont été menés :

- **Budgétisation verte ; une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN**

- **Etablissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre**
- **Mise en place d'une comptabilité écologique selon le modèle CARE**

Ces éléments permettent à la SPL EDDEN d'avoir une image de son impact écologique et de définir ses orientations stratégiques en termes environnementaux.

De plus, la SPL EDDEN a mis en œuvre une comptabilité environnementale et sociale à titre expérimental, à travers la déclinaison du **modèle CARE**, seul modèle de comptabilité socio-environnementale normalisé permettant de répondre à ces objectifs.

Des travaux ont été menés en partenariat avec le cabinet « COMPTA DURABLE » et « LA CHAIRE COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE » repris par « ENDRIX ». L'ensemble des travaux ont été visé par le cabinet de commissariat aux comptes « ACP ».

A ce stade de déploiement de la méthode « CARE », la SPL EDDEN fait figure de pionnière pour avoir intégré dans son périmètre d'analyse tant les aspects humains qu'environnementaux.

Dans ce cadre, le Directeur Général a été convié à participer à une Table ronde et témoigner avec le cabinet ENRDIX des travaux de la SPL EDDEN sur la comptabilité CARE.

Cette Table Ronde s'est tenue le **16 février 2023 à l'Assemblée Nationale** et s'intitule : « Le big bang des règlementations RSE : Quelles risques ? Quelles opportunités ? »

✓ *Salon de la maison du 29 avril au 08 mai 2023*

La SPL EDDEN a participé à la 34ème édition du Salon de la Maison qui s'est déroulé du 29 avril au 8 mai et dont le thème était « *Bâtissons un habitat durable. Domin i komans zordi* ! ».

La participation de la SPL EDDEN avait pour objectif de sensibiliser un maximum de réunionnais à la protection et la valorisation de ce trésor que représente la biodiversité et les paysages naturels uniques de l'île, tout en faisant le lien pour cette édition 2023 avec un habitat durable.

Le programme proposé a permis non seulement de mettre en avant les différentes activités de la SPL EDDEN mais aussi d'être en cohérence avec le thème de cette année. Le programme d'intervention a été élaboré autour des points suivants :

- Un accueil permanent du public se rendant sur le stand ;
- Des mini-conférences thématiques animées par quelques experts externes, mais aussi par de nombreux experts de la SPL EDDEN ;
- Des animations avec un encadrement favorisant l'intégration et la participation des visiteurs du salon ;
- Des ateliers pratiques où les visiteurs auront l'occasion d'apprendre en pratiquant.

En effet, notre participation à ce salon était de nouveau l'occasion de sensibiliser le grand public soit plus de **4 200 personnes** par une prise de conscience de notre richesse patrimoniale, tout en communiquant sur les valeurs que porte EDDEN.

Il est important de noter que le Directeur Général a obtenu la mise à disposition d'un stand d'une surface de 36m² à titre gracieux.

La mise en place de l'organisation de ce salon a pu être réalisée grâce un très bel effort collectif mobilisant toutes les forces vives de la SPL EDDEN dont la mobilisation de 40 collaborateurs pour l'animation du stand sur 10 jours. La SPL en partenariat avec la NORDEV a pu distribuer deux places gratuites pour chaque personnel de la SPL EDDEN en CDI-CDD.

✓ *Deuxième Salon de l'écologie et du développement durable du 6 au 8 octobre 2023*

La troisième édition du salon de l'écologie et du développement durable de La Réunion était initialement prévue les 22,23 et 24 septembre 2023 à la NORDEV au Parc des expositions de Saint-Denis. L'événement a été reporté au 6, 7 et 8 octobre en même temps que la Foire Expo Réunion.

Cette décision a été prise dans l'objectif de bénéficier du trafic massif généré par la Foire Expo Réunion, ainsi d'attirer un public encore plus large et de donner une visibilité accrue aux participants.

Toutefois, la SPL EDDEN s'est engagée par ailleurs au Salon de la Santé et du Bien-Être qui se tenait à une semaine d'intervalle soit les 13,14 et 15 octobre. La proximité entre les deux évènements met EDDEN dans une réelle difficulté logistique, tant sur la mobilisation des équipes que sur le déplacement des plants.

De surcroît, l'ambition envisagée sur le RUN'SANTÉ ainsi que l'enjeu lié au lancement des Open Badges ne permettait pas sereinement de mener à bien notre participation à ces deux salons.

Pour ces raisons, nous avons dû décliner notre participation pour cette année. Il est dès lors prévu un remboursement de notre avance à hauteur de 5 425 € HT.

✓ *Salon POLLUTEC du 10 au 13 octobre 2023*

Par délibération en date du 04/04/2023, le Conseil d'Administration a approuvé la participation de la SPL au salon POLLUTEC du 10 au 13 Octobre 2023 avec la représentation suivante :

- Le Directeur Général : Gilbert RIVIERE ;
- Le Directeur du Pôle Opérationnel : Anthony RASOLOHERY ;
- Le Responsable du Pôle SIRN : Pierre BIGOT ;
- Un administrateur de la SPL EDDEN : Pierrot CANTINA.

Pour rappel, créé en 1978, le salon POLLUTEC est aujourd'hui reconnu comme l'événement de référence des professionnels de l'environnement, une vitrine des solutions environnementales pour l'industrie, les villes et territoires, et un tremplin pour les innovations du marché et le développement à l'international.

Avec plus 2 000 exposants, 415 conférences et animations, 46 000 professionnels, 83 pays, POLLUTEC propose à chaque édition un programme d'envergure internationale constitué de rencontres, d'ateliers et de démonstrations dédiés à l'actualité des secteurs de l'environnement et à la mise en relation entre professionnels.

Les grands secteurs du salon sont les Déchets, l'Eau, l'Energie, l'Air / les Odeurs / le Bruit, l'Instrumentation / la Métrologie / l'Analyse, la Gestion des risques, la Ville et bâtiment durables, les Sites & Sols, la Biodiversité, les Institutions & Collectifs.

Cette mission de participation au salon POLLUTEC, le plus grand salon des solutions environnementales, a permis d'être présent sur **10 conférences** traitant de sujets divers, en lien avec les activités de la SPL EDDEN. Elle a permis également de prendre contact avec près de 27 exposants, susceptibles d'être des partenaires ou des prestataires pour la SPL EDDEN.

A noter notamment les points ci-dessous qui peuvent voir une suite à court terme :

- Une adhésion de la SPL EDDEN à L'UPGE – Union Professionnelle du Génie à Ecologique à soumettre au prochain Conseil d'Administration ;

- Une collaboration à étudier avec VALORHIZ qui a développé l'application Cassia technologies, outil de télédétection des végétaux par image aérienne (satellite, drone, ...), et intelligence artificielle ;
- Une collaboration à étudier avec BEEODIVERITY qui propose un monitoring de la présence d'espèces végétales, de la qualité de l'air, ..., dans un périmètre donné à partir de l'analyse du pollen des abeilles ;
- Une collaboration à étudier avec Auddicé, bureaux d'études et de conseil agréé pour accompagner les entreprises dans la mesure de leur empreinte biodiversité, avec la méthode
- Global Biodiversity Score (GBS) ;
- Une collaboration à étudier avec Forestor, start up qui propose aux entreprises de créer des forêts ;
- Un contact avec les fournisseurs de pompes et de bâches en vue de la réhabilitation des salines de la Pointe au Sel, ainsi que des laboratoires d'analyse pour l'analyse de l'eau et du sel.

✓ *Deuxième Salon de la Santé et du Bien-Être du 13 au 15 octobre 2023 – Expérience Team building et de reconnaissance des compétences*

Le 2ème salon de la santé et du bien-être s'est tenu au parc des expositions à la NORDEV à Saint-Denis du 13 au 15 octobre 2023. Dès sa première édition, ce salon devient le rendez-vous annuel incontournable de la santé et du bien-être à La Réunion.

Forte d'une première participation en 2022, la SPL EDDEN a réitéré sa présence à ce salon mais en accentuant la dimension de découverte de nos espèces endémiques et indigènes, véritables trésors de biodiversité constitutifs de nos forêts en lien avec la santé et le bien-être.

Plus spécifiquement, notre proposition d'intervention à ce salon a visé à sensibiliser le grand public aux effets bénéfiques des arbres et tout particulièrement des espèces endémiques et indigènes sur notre bien-être. Il s'est agi de faire **vivre une expérience de « bien-être »** en contact avec les éléments de la nature, **mini-forêt d'espèces endémiques et indigènes** à tous les visiteurs du salon. Un sentier de découverte a été élaboré dans la salle Bougainvilliers de la NORDEV, sentier que tous les visiteurs du salon ont été invités à emprunter (avec un accès spécifique pour les PMR).

Cet événement a également été l'occasion de permettre à nos salariés permanents et sous contrat PEC de développer des compétences techniques spécifiques tout en relevant un véritable défi collectif. La mobilisation des équipes interservices a concerné plus de **80 personnes**.

C'est ainsi qu'un espace de **plus de 165 m²** a ainsi pu être investi pour recréer un sentier de découverte via une micro-forêt exclusivement constituée d'espèces endémiques et indigènes, assorti d'équipements naturels également fabriqués par les équipes d'EDDEN.

Le salon a comptabilisé plus de 7 000 visiteurs. Etant donné que chacun a été invité à passer notre micro-forêt on considère que cela représente à minima **6 300 personnes qui ont pu vivre l'expérience proposée par EDDEN**.

« La palme du plus beau stand revient à la SPL EDDEN » - Le Quotidien du 16/10/23

Cette expérience a également été une opportunité de développer et de mettre en avant les compétences des différents collaborateurs de la SPL EDDEN. C'est ainsi qu'EDDEN, a lancé à cette occasion **ses premiers open-badge**. Ces open badge sont l'incarnation numérique d'une expérience, d'une compétence ou d'un savoir. Ils peuvent être utilisés pour confirmer l'acquisition d'aptitudes, de connaissances ou de compétences qui ne sont pas reconnues par un diplôme ou une certification formelle.

6 référentiels et 6 open-badges ont pu être élaborés pour développer et rendre compte de ces compétences :

- Encadrement et réalisation des équipements d'un jardin d'exposition

- Fabrication d'équipements et éléments de décor d'un jardin d'exposition
- Implantation d'un jardin d'exposition d'espaces naturels et de plantes endémiques
- Management des équipes et conduite de travaux d'aménagement d'un jardin d'exposition
- Médiateur Open Badge
- Transfert et acheminement des équipements d'aménagement d'un jardin d'exposition

✓ *Congrès Expo Ambition Planète du 9 et 10 novembre 2023*

Le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a validé, en date du 1er septembre 2023, la participation d'EDDEN au congrès-expo Ambition Planète.
Dans ce cadre, la SPL EDDEN a participé :

- À l'exposition : tenue d'un stand de 36 m² (18m² supplémentaire offert par l'organisation), incluant la tenue de deux ateliers thématiques : 'Zampotes' et micro-bouturages ;
- Au congrès, et notamment, en tant que pilotage de l'atelier thématique « Biodiversité et climat».

Exposition et stand tenu par EDDEN
Les ateliers thématiques proposés :

- Atelier 'Zampotes' ou création de pots naturels : nouvel atelier EDDEN avec des zampones Figues et feuilles vacoas ;
- Réalisation de bouturage : Bois de tension, Ambaville, Bois d'ortie.

250 pots naturels ont été produits ce qui équivaut à l'économie de 250 pots en plastiques habituellement utilisés pour l'atelier bouturage.

Congrès Ambition Planète
La SPL EDDEN a piloté **l'atelier Biodiversité Climat** en partenariat avec la Réserve Marine.

En 2022, les différents participants avaient conclu sur les différentes actions considérées comme prioritaires pouvaient être réalisées de manière conjointe (y compris avec les autres pays de la zone océan Indien) sous la forme d'une quinzaine de journées de la biodiversité.

Les **actions jugées prioritaires** à mettre en place étaient :

- Instaurer une journée de solidarité de la biodiversité : mobiliser les citoyens sur des actions liées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité
- Mettre en place un mouvement de sensibilisation citoyenne dans une démarche de démocratie participative et d'actions citoyenne (y compris dans des actions de recherche)
- Mettre en place une campagne annuelle de lutte ciblée sur une plante invasive (lutte et gestion) dans toute la zone OI
- Créer et soutenir financièrement des jardins familiaux écologique animés par de l'éducation populaire dans les plus grandes villes des îles de l'OI
- Développer une filière de plantes PAPAM (Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales), de pharmacopée locale OI, voire une coopérative de tisaneurs sur la zone OI
- Qualifier et quantifier les espèces endémiques et les coraux (ZOI) et identifier leur valeur en termes de captation des GES pour mettre en œuvre une compensation carbone
- Diffuser et vulgariser la connaissance scientifique, populaire pour mieux protéger et conserver la biodiversité

En 2023, plusieurs fiches actions ont été réalisées, les titres ont légèrement été revisités pour parfois regrouper plusieurs actions relativement proches :

- Campagne annuelle de lutte ciblée sur une plante invasive / reconstitution, restauration écologique

- Jardins familiaux écologiques
- Suppression des déchets au niveau d'une ravine
- Diffuser et vulgariser la connaissance scientifique
- Qualifier et quantifier les espèces endémiques et les coraux ; identifier leur valeur captation des GES
- Démocratie participative
- Coordination générale : une quinzaine par an, ainsi que d'autres événements toute l'année

Des indicateurs d'évaluation ont été proposés. Des partenaires potentiels ont été identifiés. Il manquerait toutefois la désignation d'une structure pilote pour la coordination du tout.

- **65 personnes étaient présentes à l'atelier, environ 200 personnes étaient présentes à la restitution.**

✓ *Rencontres Biodiversité et territoires et salon AdNatura (2ème Salon national des professionnels de l'Ecologie et de la Biodiversité) du 12 au 13 décembre 2023, l'Aréna Sud de France de Montpellier*

Les rencontres Biodiversité et Territoire

Les Rencontres Biodiversité et Territoires constituent un nouvel événement national qui sera proposé par l'Office Français de la Biodiversité tous les deux ans. La première édition s'est tenue près de Montpellier et a été coorganisée par la Région Occitanie, la Métropole Montpellier Méditerranée, la Ville de Montpellier et l'ARB Occitanie sous le haut patronage du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Cette première édition était parrainée par :

- Régions de France
- Départements de France
- L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité
- Intercommunalités de France
- La Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Les Rencontres Biodiversité et Territoires visent à mobiliser les acteurs œuvrant dans les territoires autour des grands défis qui lient activité humaine et biodiversité (logement, transport, alimentation, santé, loisirs...). Elles s'inscrivent ainsi dans l'approche pour la planification écologique « France Nation Verte » : qui intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact direct sur la vie des citoyens et qui sont autant de leviers sur les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.
Afin de donner à la biodiversité sa juste place, et repenser pour cela la manière de vivre dans les territoires... Le défi des collectivités territoriales est à la hauteur de l'urgence à agir pour inverser le déclin de la biodiversité.
Les premières *Rencontres biodiversité et territoires* organisées par l'Office français de la biodiversité se tiendront en même temps et au même endroit que le salon *Ad*Natura. Ces deux événements ont été organisés en concertation étroite afin d'assurer une bonne complémentarité.

Le salon ADNatura

AdNatura, le Salon National des Professionnels de l'Écologie et de la Biodiversité s'est tenu du 10 au 13 décembre 2023 à Montpellier. Organisé par l'association Salon de l'Ecologie (SdE), cet événement bénéficie du parrainage de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de la collaboration de la Région Occitanie, de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB Occitanie), de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), de la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole et de l'Université de Montpellier (et du soutien de nombreux partenaires).

Ce salon permet de réunir, de connaître et de valoriser tous les acteurs de l'écologie et de la biodiversité en France. A l'heure d'une transition écologique où les enjeux autour de la biodiversité reçoivent de plus en plus d'échos dans la société, le salon mobilise principalement 4 filières professionnelles :

- Recherche (R&D), innovation, recherche appliquée, etc.)
- Gestion (espace naturel protégé, réserve naturelle, gestion et protection de la biodiversité, etc.)
- Éducation (communication, formation, sensibilisation, etc.)
- Ingénierie (expertise, génie écologique, ingénierie écologique, etc.)

Chaque année, ADNatura met à l'honneur un thème d'actualité et d'avenir au travers de ses conférences, ateliers et tables rondes ; le thème pour cette année était : « *Biodiversité et Santé – From One Health to Eco Health* ».

Participation aux ateliers *des rencontres Biodiversité et Territoire*

Thème des ateliers	***Titre de l'atelier***	***Participant***
Aménagement du territoire	Intégrer la biodiversité dans la planification territoriale	Stéphane BARET
Agriculture et alimentation	Relier agriculture, biodiversité et territoire : outils existants et à créer	Christian FONTAINE
Ingénierie et formation	Sensibiliser et former les collectivités à la biodiversité	Stéphane BARET
Agriculture et alimentation	Jouer pour sensibiliser à une agroforesterie durable : Jéjé forêt à Mayotte	Christian FONTAINE
Aménagement du territoire	De l'inventaire à l'action : ABC, TEN, CRTE, trois outils pour les territoires	Stéphane BARET
Changement climatique	Les défis de l'adaptation au changement climatique dans les Outre-mer	Stéphane BARET
Gestion des Milieux naturels	Trame verte et bleue & aménagement du territoire	Christian FONTAINE
Aménagement du territoire	Les outils de l'ANCT qui intègrent la biodiversité	Stéphane BARET
Gestion des Milieux naturels	Espèces exotiques envahissantes : prévenir plutôt que guérir	Christian FONTAINE & Stéphane BARET

Participation aux ateliers *ADNatura*

Titre de l'atelier
de One Health à Planetary Health : comment mieux intégrer santé humaine et santé des écosystèmes ?
Les îlots de fraîcheurs végétalisés : quand la nature soigne nos villes

Stands visités AdNatura

Stand Wildcare : Fournisseur Européen pour l'écologie ; distributeur de produits spécialisés pour l'inventaire et la protection de la faune et de la flore, terrestre et aquatique.

ventes@wildcare.eu / www.wildcare.eu / 0465 650005

Stand : Bioccitanie : 1er outil numérique cartographique d'aide à la décision sur la biodiversité. Il s'adresse aux décideurs, acteurs de l'aménagement et de la biodiversité et leur permet de prendre en compte la biodiversité le plus en amont possible de leurs projets ; et tout cela en quelques clics.

https://bioccitanie.laregion.fr/

Stand Epiterre : des services environnementaux en milieu agricole sur mesure, adaptés aux territoires

- Propose en tant qu'entreprise, collectivité, association, de construire des contrats avec les agriculteurs du territoire pour valoriser ou produire des services environnementaux.
 www.epiterre.fr / www.imaginrural.fr / www.fnsea.fr / 0614 562483

Stand le Biodiv'tour en Centre-Val de Loire / Agence Régionale de la Biodiversité

- Catalogue de visites professionnelles gratuites organisées à la demande et destinées aux collectivités du Centre-Val de Loire. Il est conçu par l'Agence Régionale de la Biodiversité en collaboration avec ses membres et partenaires. Le but est de faire se rencontrer les acteurs favorables à la biodiversité, et de partager entre pairs les clés pour agir concrètement dans de nombreux domaines.
 www.biodiversite-centrevaldeloire.fr

Stand Afahc Occitanie : Association Française des Arbres et des Haies Champêtres en Occitanie > **L'Afahc-Occitanie est un réseau constitué de** 15 associations et organismes**.**

A la croisée d'enjeux multiples, l'arbre hors forêt participe à de nombreux services utiles et vitaux : dépollution, oxygénation, conservation et fertilité du sol, régulation locale du climat, source de biodiversité, qualité des paysages... On parle alors de multifonctionnalité et de services écosystémiques. ! Les adhérents accompagnent des projets de plantations de haies ou de plantations agroforestières d'arbres intraparcellaires avec des essences locales.
www.afahcoccitanie.fr

Stand Qualtech groupe : ADN Agence d'Information Génétique / Laboratoire ADNid du groupe Qualtech

- Spécialiste de l'extraction des ADN traces et dégradés (Travail sur tous types de matrices / 25 ans R&D sur le sujet).
- Experts du Metabarcoding (recherche de biomarqueurs génétiques, analyse des biomes -diversité génétique-, analyse du microbiome).
- Quantification par qPCR ADN / ARN (Biomasse, quantifications ciblées).
- Séquençage Sanger (Identification d'espèces).

 www.adnid.fr / Fabienne.moreau@qualitech-groupe.com / 0614 250744

Principales rencontres et échanges :

Structure	*Nom*	*Sujets*
Végétal local, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées	**Sandra MALAVAL** (Coordination nationale de la marque)	Planning et méthodologie végétal local.
Office français de la biodiversité	**Christophe VIRET** (Directeur acteurs et citoyens, direction mobilisation de la société)	Son équipe pilote le label territoires/partenaires/entreprises engagés. Il peut me mettre en contact avec la personne référente.
Office français de la biodiversité	Agnès CARLIER (Cheffe de l'unité "Intervention eau et biodiversité" Outre-mer)	Basée à Vincennes dans la direction des outre-mer. Changement climatique Faire le lien avec l'OFB Réunion et Nicolas Rouiller, sur le départ mais qui gère l'intérim.

DEAL Réunion	**Emmanuel BRAUN** (Directeur adjoint) **Stéphane ESPARON** (Chef de l'unité Biodiversité) Matthieu SALIMAN-HITILLAMBEAU (Chef de projet plan eau DOM)	Echanges, notamment concernant la demande d'autorisation plantes protégées, initiée, il y a près de 2 ans par EDDEN, et les nouvelles contraintes imposées dans la proposition d'arrêté.
Revue de l'OFB : « Biodiversité, des clés pour agir »	**Richard ROUXEL** (Rédacteur en chef) richard.rouxel@ofb.gouv.fr	Possibilités de rédaction d'articles vulgarisés.

✓ *Village de Noël à Salazie les 16 et 17 décembre 2023*

A la demande de Mme PAPAYA, maire de Salazie, la SPL EDDEN a participé au Village de Noël de Salazie qui s'est déroulé sur le parvis de la mairie à Hell-Bourg. EDDEN a été identifiée comme partenaire de l'évènement.

Dans ce cadre, la commune de Salazie avait mis à disposition un stand de 9 m^2.
SPL EDDEN a proposé des ateliers thématiques :

- Zampotage, c'est-à-dire la fabrication d'un pot à partir de feuille de vacoa ;
- Bouturage ;
- Découverte de quelques espèces indigènes et endémique.

Pour notre deuxième participation, nous avons eu une météo clémente durant tout le week-end. L'affluence était plus importante le dimanche.

Bilan :

- Journée du 16 décembre : 112 personnes ont visité notre stand dont 78 ont participé aux ateliers.
- Journée du 17 décembre : 94 personnes ont visité notre stand dont 68 ont participé aux ateliers

TOTAL sur les 2 journées : **206 personnes** ont parcouru notre stand dont 146 ont participé à l'atelier Zampotage et Bouturage.

Les ateliers « Zampotage » et bouturage ont fait le plein de participants pendant le Week-end. Nous avons eu la visite de Madame Le Maire de Salazie, de son équipe municipale et de certains de leurs partenaires. A cette occasion, Madame la Maire a participé à l'atelier « Zampotage ».

Au cours de ce week-end, nous avons eu toutes les générations qui se sont croisées sur nos ateliers. Ainsi, les échanges et les partages se sont avérés fortement intéressants, aussi bien avec les visiteurs qu'avec d'autres partenaires (Conseil Départemental, son service développement rural).

RECONNAISSANCE DES MISSIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

✓ *Emission Loca'Terre*

Le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a validé, en date du 13 décembre 2022, le partenariat de la SPL EDDEN avec l'émission Loca'terre.

Pour rappel, Loca'Terre est un magazine télévisé dédié au développement durable à La Réunion. Protection de la nature, sauvegarde du patrimoine, économie responsable, initiatives sociales et solidaires, Loca'Terre s'intéresse à toutes les solutions ultramarines locales répondant à des problématiques globales.

A la télé :

De manière générale, une diffusion sur 4 semaines correspond à 186 000 personnes touchées. Sur l'année 2023, ce sont **47 émissions** qui sont diffusées sur Réunion La 1ère le dimanche à 16h30 et rediffusées le jeudi à 23h30, émissions pendant lesquelles la marque Edden apparaît dans le pré-générique, le post-générique, ainsi qu'à l'occasion de la bande annonce de l'émission. Ce qui correspond à **282 apparitions** à l'écran.

Sur les réseaux sociaux :

Loca'terre fonctionne très bien et le format carré est beaucoup partagé.

D'après le Directeur des contenus numériques : "*Pour Loca'terre, les publications Facebook font de très belles audiences parmi tous nos formats courts. En juin dernier le module sur Georges Boyer élagueur a enregistré plus de 65 000 vues. C'est un joli score pour Loca'terre. Les modules qui font plus de 10 000 vues sont ceux qui montrent des acteurs pour la protection de l'environnement en mouvement et en action. En moyenne les modules classiques de "Loca'terre" enregistrent 6 000 vues.*"

Sur le portail (site des rediffusions) :

C'est une des émissions les plus regardées en replay (après la JT et la météo). A noter que les professeurs la téléchargent pour leurs élèves par exemple. Le portail a aussi des vues de la Métropole et des autres DOM.

Au-delà de l'apparition de la marque, ce partenariat a permis de mettre en avant les activités de la SPL EDDEN en lien avec ses cœurs de métier et de faciliter la transmission des messages en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.

DATE DE DIFFUSION	SUJET	PORTRAIT	SITE	RESEAUX SOCIAUX
12/03/2023	La féminisation des métiers de l'économie verte	Angélique MOISSON, cheffe d'équipe pépinière	ENS Sans Souci à Saint-Paul	3 600 vues
21/03/2023	Les missions d'animation sur les sujets liés à l'environnement auprès du jeune public (mise en place d'arboretum dans les écoles, ...)	Julien BENARD, Garde-Animateur	Ecole Ernest VELIA au Tampon	2 400 vues
23/04/2023	Les missions des récolteurs et des producteurs d'essences endémiques et indigènes dans le cadre du plan1 million d'arbres porté par le Conseil Départemental	Rémi-Paul GRONDIN, Récolteur	Forêt des Hauts de MontVert à Saint-Pierre	11 000 vues
21/05/2023	La mise en œuvre d'un écosystème social et environnemental dans le cadre de la lutte antivectorielle et notamment auprès des personnes «	Georges Boyer, chef d'équipe élagueur	Chez une bénéficiaire à Saint-Denis	65 200 vues

	vulnérables » (personnes âgées et/ou porteuses de handicap)			
17/09/2023	La cartographie, la géolocalisation et le suivi phénologique au parc des Palmiers	Eric SAINT-BLANCARD, Chargé de mission SIG Géomaticien	Parc des Palmiers au Tampon	1 900 vues
27/11/2023	La gestion différenciée des parcs et jardins	Jude HOARAU, chef d'équipe	Bras de la Plaine (Bwa de Kartié)	18 000 vues

✓ *Autorisations permettant le prélèvement de diaspores (fruits, boutures et platures)*

Afin de sauvegarder la biodiversité réunionnaise, le Département de La Réunion déploie un programme ambitieux de reboisement de l'île en espèces indigènes et endémiques à travers le « Plan 1 million d'Arbres » (P1MA), qui vise à produire et à mettre en terre un million de plantes indigènes et endémiques avec pour objectifs :

- *D'amplifier la restauration des forêts indigènes en les alimentant en plants indigènes tracés,*
- *De construire et alimenter des projets de territoire des acteurs locaux (Communes, Établissements Publics, associations) en assurant l'utilisation de plants adaptés (à la place d'espèces exotiques).*

Les objectifs du projet exigent une production de plants répondant à des principes écologiques essentiels :

- *Respect de l'écologie des espèces lors des plantations (référentiel : zones DAUPI) : il s'agit de planter chaque espèce dans des zones pour lesquelles elle est adaptée (espèces préférant des conditions sèches ou humides, froides ou chaudes...) ;*
- *Respect des écotypes lors des plantations (référentiel : bassins-versants) : les plants seront replantés dans leur secteur d'origine afin de conserver les adaptations spécifiques à chaque population de l'île ;*
- *Sauvegarde de la diversité spécifique et génétique : les récoltes doivent permettre de capter le plus grand nombre d'espèces possible et toute la diversité existant au sein de chaque espèce.*

La stratégie vise donc à :

- *Récolter sur le plus grand nombre de secteur possible avec une traçabilité rigoureuse pour alimenter des plantations sur toute l'île ;*
- *Récolter de nombreuses espèces et de nombreux plants par espèce pour diversifier la production. Cette diversification a pour avantage de gommer l'impact des récoltes sur le milieu naturel en le diluant.*

C'est dans ce contexte que la SPL EDDEN a sollicité divers organismes pour obtenir des autorisations de récolte de diaspores (portion d'un végétal pouvant permettre la reproduction d'un individu : fruits, graines, boutures, ...). La SPL EDDEN a obtenu, à ce jour, différentes autorisations de récolte :

- ✓ De la part du **Conseil Départemental**, en date du 27 juin 2022, sur les Espaces Naturels sensibles pour lesquels la SPL EDDEN a un Contrat de Prestations Intégrées, au sein des forêts départementales ne disposant pas de gestionnaires, ainsi que sur l'ensemble des sites identifiés au Contrat de Prestations Intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales ;

- ✓ De la part de **l'ONF**, en date du 14 avril 2022, dans les forêts départemento-domaniales gérées par l'ONF à La Réunion, et modifiée le 04 septembre 2023 ;

- ✓ De la part des **propriétaires de la forêt de Sainte-Thérèse**, en date du 28 février 2022 ;

- ✓ **De la part du Parc national de La Réunion**, par autorisation spéciale, Arrêté n° DIR-1-2023-047 du 14 mars 2023 **permettant le prélèvement de diaspores (fruits, boutures et plantules) en cœur de parc national en vue de la mise en culture au sein des pépinières gérées par la SPL EDDEN**. Cette autorisation est délivrée jusqu'au 31 décembre 2024.

En mai 2021, Le Directeur Général a demandé au chargé de mission au développement écologique de la SPL EDDEN, de travailler avec les équipes, sur une autorisation de récolte de plantes protégées, notamment afin d'établir des arboretums de secteurs, principalement sur les propriétés du Conseil Départemental.

Compte tenu de l'urgence de sauvegarder les populations de plantes rares menacées d'extinction, avant que celles-ci ne disparaissent, la mise en place d'arboretums vise à limiter à l'avenir, la pression de récolte en milieux naturels, notamment, sur les plantes protégées par arrêté ministériel. De plus, du fait des différents microclimats réunionnais (pluviométrie, altitude, ensoleillement), les espèces arrivant sur l'île ou colonisant de nouvelles zones, doivent souvent s'adapter pour survivre. L'adaptation d'une même espèce en fonction des différents microclimats, peut alors donner naissance à plusieurs espèces, adaptées à chacun des microclimats. Dans la nature, l'évolution est continue. Les différences de formes entre l'espèce originelle et celles en formation, sont souvent peu perceptibles. C'est pourquoi, il est important de tenir compte des différents 'écotype' (potentiel espèces différentes) dans les projets de restauration, de conservation, afin d'éviter de faire disparaître ou de favoriser un écotype aux dépens d'un autre.

Dans ce cadre, après plus d'un an de préparation et de travaux, un **dossier de dérogation** pour l'utilisation de spécimens de végétaux d'espèces protégées par arrêté ministériel du 27 octobre 2017 **a été transmis en Préfecture le 20 avril 2022**.

Suite à des questionnements des opérateurs locaux sur les objectifs de ce projet de micro-arboretum, et son intégration et implication dans les projets de conservation locaux, **une réunion impulsée par le DGA du Pôle développement du Conseil Départemental, s'est tenue, le 30 août 2022**, en présence de la DEAL, du Parc national, du CBNM et de la SPL EDDEN. Faisant suite à cette séquence de travail, une note complémentaire a été transmise à la DEAL. L'ensemble du dossier a été transmis par la DEAL au CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature[1]) en décembre 2022.

La DEAL, nous a transmis le 6 mars 2023, **l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), daté du 2 mars 2023.**

✓ *1er Forum de l'Inclusion économique à Paris le 21 mars 2023*

L'AFDAS, accueilli par le Conseil économique, social et environnemental **(CESE),** a organisé le 21 mars dernier le 1er forum de l'inclusion économique dans **les secteurs du sport, du tourisme et du divertissement,** avec le soutien des **organisations professionnelles d'employeurs**.

Un temps d'échanges et d'engagement entre **les acteurs de l'inclusion, les structures et organisations des secteurs du sport, du tourisme et du divertissement** ; en présence et avec la participation de **représentants de l'État.**

Tous ont partagé leurs expériences et leur volonté politique affirmée d'investir durablement le sujet, **au nom d'une responsabilité sociale et sociétale traduite en actes.**

Cet évènement national s'est réalisé en partenariat avec le journal **Libération** et **News Tank.**

La SPL EDDEN, adhérente auprès de l'AFDAS (OPCO), a été sollicitée pour témoigner des différentes expérimentations qu'elle mène sur le territoire Réunionnais notamment autour de la lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme.

Plus précisément, et pour rappel, il s'agit au travers de ces expérimentations, de proposer d'autres façons de consolider les compétences de base (lire, écrite, calculer, utiliser l'outil numérique) des salariés placés dans un parcours d'insertion en partant de la situation de travail elle-même. Les situations de travail sont alors vues comme autant de prétextes d'apprentissage, mais qui ont l'avantage immédiat de faire sens.

Ces expérimentations s'inscrivent dans la continuité du projet pilote « parcours entreprises » Ev@Gil et confirment en pratique la volonté d'EDDEN de créer les conditions d'une évolution vers une entreprise apprenante, un des 9 axes stratégiques de l'entreprise.

C'est ainsi qu'EDDEN a été invitée à ce premier forum de l'inclusion qui s'est tenu à Paris le mardi 21 mars 2023.

A noter qu'à cette occasion, un article a été publié dans le journal Libération sur la proposition d'EDDEN en la matière, avec pour titre : « A La Réunion, l'insertion par l'école buissonnière ».

✓ *Journée Internationale des Forêt, Lauréat du Trophée « La forêt s'invite à l'école »*

La SPL EDDEN a participé à la **Journée Internationale des Forêts (JIF),** opération mondiale à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies.

Elle est organisée en France par l'association TERAGIR* et bénéficie du soutien et de la coopération de nombreux partenaires dont le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriété Forestière, l'Agence Française de Développement.

Dans ce cadre, EDDEN a proposé plusieurs animations sur le :

- Volet pédagogique auprès des scolaires dans le cadre de la ***Forêt s'invite à l'Ecole*** ;
- Volet évènementiel avec une animation auprès du grand public.

Volet pédagogique

L'animation s'est déroulée sur 3 journées permettant de sensibiliser les élèves aux 3 fonctions de la forêt (environnementale, économique et sociale). Deux lieux ont été choisis pour réaliser ce projet. L'école primaire Ernest VELIA située au Tampon et l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Domaine Archambeaud qui dispose d'une pépinière et d'une forêt d'endémiques et d'indigènes ce qui en fait un espace pédagogique. De plus, il se trouve à proximité directe de l'école.

Volet évènementiel

Le mercredi 22 mars, EDDEN a proposé de découvrir la partie haute de l'Espace Naturel Sensible de Sans Souci à travers une visite guidée à destination du grand public.

Dans le cadre de la **JIF**, la SPL EDDEN a candidaté aux **Trophées « La forêt s'invite à l'école »**. Ces Trophées récompensent les 4 projets lauréats (3 lauréats en France métropolitaine et un lauréat en Outre-mer) qui ont été les plus remarquables, mobilisateurs, pédagogiques et exemplaires.

Parmi plus de 245 dossiers inscrits cette année, notre projet a été nominé et a fait partie des 14 dossiers présélectionnés par l'équipe de TERAGIR. Il représente notre région au niveau national.

Le 21 mars 2023, la SPL EDDEN s'est vu remettre le **Trophée des Outre-mer** dans le cadre de la création d'un arboretum à l'école Ernest VELIA sur la commune du Tampon en association avec l'Espace Naturel Sensible du Domaine Archambeaud, à l'Ecole du Breuil à Paris.

✓ *Journée Nationale « Illettrisme et Illectronisme dans le monde du travail organisée par l'ANLCI à Paris le 13 juin dernier.*

Le projet Pilote « Parcours Entreprises » est un projet national de lutte contre l'illettrisme en milieu professionnel, piloté par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), soutenu par le Ministère du Travail, et auquel participe l'OPCO AFDAS.

Adhérente de L'AFDAS, la SPL EDDEN mène une action inclusive à travers ses projets autour de l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. EDDEN a fait acte de candidature au plan national pour participer au projet pilote « parcours entreprises » et a été retenue parmi 10 autres entreprises.

L'objectif de ce projet était de réaliser un "parcours entreprise", clé en main, depuis la réalisation d'un diagnostic illettrisme à l'aide d'un outil d'évaluation pour la gestion des situations d'illettrisme en milieu professionnel ("Ev@Gill"), jusqu'à la mise en œuvre de parcours de formation pour les salariés ne maîtrisant pas les compétences de base.

La méthode est de proposer des solutions qui n'existaient pas encore et de favoriser les dynamiques partenariales locales pour proposer un « parcours entreprise » sans rupture, en partant de la réalité des situations, des acteurs, de leurs attentes et de leurs besoins.

Dans le cadre de ce projet pilote, la SPL EDDEN a également souhaité expérimenter une action de formation et d'accompagnement de 14 chefs d'équipe volontaires quant au développement de leurs compétences numériques eu égard notamment à la volonté de transformation digitale de la SPL.

L'AFDAS a accompagné la mise en œuvre du plan de développement des compétences de l'entreprise avec une optimisation pédagogique et financière. La prise en charge du coût de ces actions (évaluation et formation) a été assurée par le FNE (Fonds National pour l'Emploi).

Les résultats de cet accompagnement ont été très fortement positifs. Il est à présent ancré dans les pratiques organisationnelles de la SPL EDDEN que partir du terrain, de l'activité pour apporter des réponses à ces difficultés est une approche parfaitement adéquate eu égard à nos différents publics.

Cette démarche qui a pris fin en juin 2022, s'inscrit pleinement dans la volonté de la SPL EDDEN de devenir une « entreprise apprenante », défini comme l'un de ses 9 axes stratégiques. La prochaine étape de notre politique de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est le développement de l'AFEST et qui sera déployé dans le cadre du nouveau CPI confié à EDDEN par le Conseil Départemental sur le développement des compétences clés en situation de travail.

Au-delà des formations proposées aux personnes accompagnées et afin de favoriser leur montée en compétences et renforcer leur employabilité, la SPL souhaite continuer à créer les conditions permettant aux collaborateurs permanents et sous contrat PEC de grandir et de s'affirmer professionnellement, d'améliorer l'image de soi et potentiellement de déclencher une démarche volontaire d'évolution vers l'autonomie au-delà du contrat PEC.

En ce sens, la SPL EDDEN a été invitée à participer à la Journée Nationale « Illettrisme et Illectronisme dans le monde du travail organisée par l'ANLCI qui s'est déroulée à la Bellevilloise à Paris le 13 juin dernier.

Madame Béatrice SIGISMEAU, Vice-présidente déléguée à l'insertion au Conseil Départemental et Présidente de la SPL EDDEN, ainsi que Monsieur Stéphane RIVIERE, Directeur du Pôle Ressources, ont

ainsi pu participer à cette journée de débats, d'échanges et de sensibilisation qui a rassemblé 300 participants.

La politique globale d'insertion portée par le Conseil Départemental (notamment au travers du Plan Départemental d'Insertion), ainsi que les expérimentations réalisées au sein de la SPL EDDEN en matière de lutte contre l'illettrisme ont ainsi pu être présentées à l'occasion d'une table ronde aux côtés d'autres entreprises telles que Disney Land Paris, Sodexo France, AKTO, l'AFDAS.

✓ *Guide pratique Entreprise Publique Locale « Economie Sociale et Solidaire » et la journée EPL Réseau du 9 novembre 2023 au Crédit Coopératif*

La FedEpl et le Crédit Coopératif ont organisé, le 9 novembre dernier, une journée de rencontres inédites sur les thématiques de l'ESS ainsi que de la RSE. Des sujets que les Epl ne découvrent pas, étant plutôt en avance en la matière. L'idée est désormais de franchir un cap qualitatif en s'inspirant des bonnes pratiques exposées tout au long de la journée.

Quelles convergences entre Epl et Economie sociale et solidaire (ESS) ?

Cette matinée a été l'occasion de revenir sur les contours juridiques de l'ESS, laquelle présente de nombreux points communs avec le mouvement des Epl **(infusion de l'intérêt général, tenue du modèle économique, recherche d'alliances territoriales)**.

Madame Béatrice SIGISMEAU, Présidente de la SPL EDDEN et Stéphane RIVIERE, Directeur du Pôle Ressources de la SPL EDDEN ont été invités à présenter les initiatives mis en œuvre par EDDEN avec pour fil conducteur les effets de convergences entre EPL et ESS.

Monsieur Augustin CAZAL, administrateur à la SPL EDDEN, conseiller départemental et adjoint à la mairie de Saint-Benoît délégué à la politique de la ville a également pu assister à cette rencontre réseau.

Quelle responsabilité sociale et environnementale des Epl ?

Au-delà de leur rôle économique, les Epl sont aussi bien au cœur d'un maillage territorial fort et ont une profonde vocation environnementale, sociale et sociétale, qui se traduit par ailleurs de manière croissante par l'intégration de pratiques liées à la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE). L'enquête annuelle menée par la FedEpl dans le cadre de son baromètre « Eplscope » atteste de l'ancrage de la démarche au sein des Epl, initiée bien avant la loi Pacte de 2019.

Les tables rondes de l'après-midi ont permis d'esquisser les contours du cadre juridique, financier et social à appliquer en distinguant raison être de société à mission.

Les différents témoignages des intervenants : Citallios (dotée d'une Raison d'être), Sem Tour évènements (société à mission depuis 2022, une des premières Epl devenue société à mission dans le secteur de l'événementiel) ainsi que de la Communauté des entreprises à missions ont permis de relever les bénéfices pour une entreprise de se doter d'une raison ou devenir une société à mission.

A l'occasion de cette journée, la FedEpl a également présenté son premier opus (entièrement numérique) des cahiers des tendances de l'économie mixte locale qui a été consacré aux coopérations entre l'économie mixte locale et l'économie sociale et solidaire, dans lequel la SPL EDDEN présente ses activités par le prisme de l'ESS.

L'adhésion de la SPL EDDEN à la charte du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel de La Réunion (SINP 974)

Par courrier en date du 13 juin 2023, le Directeur de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement a acté l'adhésion de la SPL EDDEN au SINP 974. Cette adhésion permet :

- De bénéficier d'un accès facilité aux données précises partagées sur le portail Borbonica ;
- De demander l'ouverture d'un compte utilisateur dans l'outil de cartographie en ligne du ministère chargé de l'environnement (GeoIde-Carmen) afin de faciliter la diffusion de ses données ;
- De bénéficier gratuitement de l'assistance mise en place aux niveaux national et régional pour les utilisateurs du SINP (animation, formations, plateforme collaborative, guides, etc..);
- De se faire connaître à travers les liens des portails Borbonica et www.naturefrance.fr et valoriser son travail par une publication aux niveaux régional et national de ses études ou de ses cartes ;
- De rejoindre une communauté d'acteurs engagés pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité réunionnaise.

La mise en place d'un logiciel de gestion de la production des pépinières

La SPL EDDEN a fait l'acquisition en début d'année 2023 d'un logiciel de gestion des pépinières *(logiciel ISAFACT)*. Cet outil a fait l'objet de paramétrage au cours de l'année 2023, et permettra à compter de 2024 d'avoir un suivi de chaque étape de production des plants au sein des pépinières mis à la disposition de la SPL EDDEN.

Découverte d'une nouvelle espèce végétale pour La Réunion

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

La SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Dans ce cadre, il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental : « *La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature* ».

C'est dans ce contexte, et à travers ses missions de terrain, combinées avec son expertise scientifique, que la SPL EDDEN a pu faire des découvertes de nouvelles stations d'espèces protégées en 2021, et récemment une nouvelle espèce végétale unique à La Réunion, présentée dans la présente affaire.

Ces récentes découvertes démontrent, s'il en est encore besoin, d'une part, la richesse unique de la biodiversité de notre Île, qui s'étend au-delà du cœur de parc reconnu patrimoine mondial, et se retrouve notamment dans les Espaces Naturels Sensibles, et d'autre part la nécessité de préserver ces derniers.

Rappel de précédentes découvertes

En début d'année 2021, le Directeur Général, Gilbert Rivière, a confié une mission scientifique « Biodiversité EDDEN » propre à la SPL EDDEN à Stéphane Baret, chargé de mission en développement

écologique et Christian Fontaine, expert botaniste, au sein du service scientifique de la SPL EDDEN. Cette mission a permis à celui-ci, au cours de prospections de terrain, de découvrir une espèce qui ne représentait aucune similitude avec la connaissance scientifique de la flore réunionnaise.

Les premières études sur la morphologie de l'espèce ont rapidement pu la classer dans les Urticacées : famille des Orties...

De la découverte à l'identification

Après plus d'un an d'effort et de recherche, la prise de photographies précises et les collaborations avec Vincent BOULLET[2] , et Antoine Franck, les experts ont conclu à la découverte d'une nouvelle espèce.
Les nombreuses recherches, dans les flores botaniques ou publications scientifiques locales, nationales et internationales n'ont pas pu aboutir à l'identification de ladite plante.
Une publication scientifique et la transmission de planches botaniques de cette nouvelle espèce aux herbiers nationaux et internationaux est en cours de réalisation et clôturera la procédure.

Des actions de conservation autour de cette espèce deviennent une priorité pour le Conseil Départemental de La Réunion et la SPL EDDEN. Il est important de s'assurer sur le long terme, de la survie de l'espèce, au niveau de la station existante, ou des zones écologiques relativement proches (replantation de l'espèce sur d'autres zones ; recherche d'autres stations de cette espèce dans les milieux naturels et anthropisés les plus proches...). »

MISSIONS OPÉRATIONNELLES - CONTRATS DE PRESTATIONS INTÉGRÉES

Contrat de Prestations Intégrées avec le Conseil Départemental

Des Contrats de Prestations Intégrées (CPI) ont été signés entre le Conseil Départemental et la SPL EDDEN sur une durée de 3 ans, pour la période 2022 / 2024, suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, permettant la SPL EDDEN d'avoir une visibilité financière et organisationnelle.

Il s'agit des contrats de prestations intégrées suivants :

- ***Protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles***

La mission générale vise à protéger et entretenir les 14 Espaces Naturels Sensibles, dont la liste est annexée au contrat, en vue de leur valorisation et notamment de leur ouverture au public. Elle se traduit par les orientations suivantes :

- La connaissance des sites

Cette connaissance consiste principalement en :

- Connaissance des limites géographiques des sites gérés, le statut du foncier, les spécificités des milieux naturels rencontrés, les propriétaires, le fonctionnement du site et usages...
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats...
- Connaître les limites géographiques des sites gérés et les faire respecter, et ainsi pouvoir produire tout élément technique de présentation du site.
- Maîtriser les statuts fonciers et réglementaires.
- Connaître les milieux naturels rencontrés (spécificités, vulnérabilité...).
- Connaissance de la faune, de la flore et des habitats : inventaire et suivi.

[2] *Vincent BOULLET, Expert botaniste de la zone océan Indien où il y a mené de nombreuses expertises dans ce domaine, notamment en tant que Directeur scientifique du Conservatoire Botanique National de Mascarin ; également correspondant au Museum d'Histoire Naturel de Paris, expert UICN, Président du Conseil Scientifique du CBNM. Malheureusement décédé subitement en février 2024.*

- Connaître le fonctionnement du site et ses différents usages.
- Connaître les acteurs (propriétaires, financeurs, partenaires réglementaires et techniques, usagers), leurs rôles et leurs attentes.

❖ La préservation des milieux naturels

Cette action de préservation des milieux porte essentiellement sur les axes suivants :

A) La lutte contre les plantes exotiques envahissantes

Dans ce cadre, les actions suivantes sont conseillées :

- Détection et **lutte précoce** (intervention rapide) ;
- **Lutte diffuse** initiale ou de contrôle : élimination des PEE installées de manière hétérogène (diffuse) sur une surface identifiée, avec précision sur la date de lutte initiale ainsi que sur le numéro de contrôle de l'année en cours et totale.
- Lutte **"en plein"** initiale ou **de contrôle** : Elimination des PEE installées de manière homogène sur des petites surfaces - Lutte contre des poches envahies (cicatrisation), avec les mêmes précisions que pour la rubrique précédente.

B) La sauvegarde des espèces menacées

La sauvegarde des espèces menacées consiste notamment :

- **Protection ciblée des espèces (*in-situ*) :** Lutte autour des semis menacés par les PEE, détourage semis héliophiles, lutte autour et sur semenciers envahis, mise en lumière des semenciers héliophiles, lutte contre l'écorçage (cicatrisation), etc.

- **Renforcement (*in-situ*) :** en fonction des résultats des études de suivi et d'évaluation des chantiers dont régénération naturelle (point G) : travaux préalables (enlèvement des exotiques, etc.), plantations, suivi de plantations (dégagements...), etc.

- **Arboretum (*ex-situ*) :** travaux préalables, plantations, suivi de plantations, dégagements, etc. *Remarques : un arboretum peut être composé aussi d'espèces indigènes non menacées dans le but d'avoir des semenciers pour faciliter la production de plants. Un arboretum peut avoir un objectif de conservation, mais également pédagogique.*

C) La reconstitution des milieux très dégradés

Les plantations sont ici indispensables pour rétablir un écosystème se rapprochant de celui d'origine.
Dans ce cadre, peuvent être menées les actions suivantes :

- Préparation de terrain : suppression des plantes exotiques identifiées, broyage, etc.
- Fournitures de plants (issus de pépinières) : quantité selon densité identifiée dans la partie G
- Plantations initiales : mise en place des plants, arrosage, paillage, etc.
- Renforcement plantations "regarnies" (nouvelles plantations selon perte et évaluation réalisée (partie G)
- Suivi de plantations : dégagements des PEE autour des plants, etc.
- Lutte diffuse de contrôle selon nécessité (partie G).

D) Le renforcement de la régénération naturelle des chantiers de lutte, de sauvegarde et de reconstitution

Ces actions peuvent concerner des chantiers de reconstitution, mais seulement en phase avancée.
Dans ce cadre, pourront être réalisés notamment :

- Plantations : mises en place des plants, arrosage, paillage, etc.

- Transplantations de plantules issues du milieu naturel, "sauvageons" : mise en place des plantules, arrosage, etc.
- Semis direct
- Suivi de plantations, transplantations ou semis direct : dégagements des PEE autour des plants, etc.
- Dégagement de semenciers indigènes pour favoriser la régénération naturelle et/ou faciliter la collecte des semences pour la production de plants.

Par avenant au Contrat de Prestations Intégrées (CPI) pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles en date du 04 juillet 2023, le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN, la plantation de 50 000 arbres en 2023 (en complément de ceux envisagés au titre du CPI initial), dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par la SPL EDDEN. Ces plants sont issus des pépinières départementales mises à disposition de la SPL EDDEN dans le cadre du CPI pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion.

E) La protection des sols contre l'érosion :

Ces travaux consistent à fixer les sols instables pouvant menacer des chantiers de restauration (lutte, sauvegarde...) ou équipements pour le public (sentiers, kiosques...). Exemple de travaux : fascines, plantations, ...

F) La lutte contre la Faune exotique envahissante

Cette lutte devra être réalisée en_concertation avec les partenaires existants et selon les objectifs de conservation définis en amont. Elle_consiste en :

- Détection et lutte précoce (intervention rapide).
- Lutte contre les prédateurs selon les objectifs de conservation (chats, rats, ...).

G) Le monitoring : Suivi et évaluation des chantiers de lutte, de reconstitution et de sauvegarde des espèces menacées (Flore) et des opérations contre la faune exotique

Mise en place d'une cartographie avec une numérotation unique, l'année de commencement et la liste des travaux réalisées par année.
Par avenant au CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles en date du 04 juillet 2023, portant sur la plantation de 50 000 arbres dans les ENS, le Conseil Départemental a confié à la SPL EDDEN, à titre expérimental, la définition et le test d'un protocole de suivi de l'évolution des plantations par géoréférencement, d'environ 4000 individus sur une parcelle représentative de plantation à vocation de restauration écologique sur le domaine Archambeaud.

❖ L'accueil et la sensibilisation des publics

Cette mission consiste notamment en :

- La réalisation de visites guidées pour tout type de public dans le cadre du dispositif « *Dotation Biodiversité* » et hors dispositif.
- L'accompagnement technique à la mise en œuvre ou le renforcement d'un arboretum dans le cadre de projets scolaires relevant du dispositif Dotation Biodiversité en lien avec le P1MA.
- La participation aux manifestations de portée départementale *Fête de la Nature* et *Rendez-vous Natures* sur les sites en gestion.
- La création ou l'acquisition de supports, notamment médias de découverte et d'interprétation pédagogiques.

❖ La surveillance des sites

Cette mission se traduit notamment par :

- La surveillance des limites, usages et comportements sur les ENS.
- L'instruction des demandes d'autorisation d'occupation temporaire des sites pour des manifestations, événements sportifs ou culturels...
- Un rôle de veille et d'alerte auprès du Département sur les atteintes au domaine public et le fonctionnement global des sites.

❖ L'entretien courant et l'embellissement des infrastructures, itinéraires et aires d'accueil

Ces missions portent essentiellement sur :

- L'entretien des équipements et installations sur les sites.
- L'entretien courant des itinéraires (sentiers et pistes).
- L'entretien courant et l'embellissement des aires d'accueil.

❖ La valorisation socio-économique compatible avec la gestion des habitats

Cette mission repose essentiellement en :

- L'accompagnement, l'animation et la surveillance des occupants installés sur Sans Souci (notamment des boucans).
- L'accompagnement des activités notamment, apicoles, agricoles et touristiques sur les sites confiés en gestion à la SPL.

❖ Les aménagements pour l'accueil du public

La SPL EDDEN pourra être amenée à réaliser des aménagements pour l'accueil du public dans le cadre de convention de mandat spécifique (mandat de maîtrise d'ouvrage) sur la base d'un programme établi et financé par le maître d'ouvrage.

❖ L'entretien et valorisation des Salines de Saint-Leu

Cette action repose essentiellement sur :

- L'entretien courant des salines et de ces abords ;
- La production et la récolte de sel ;
- La remise sur site du sel au Département.

❖ Une mission transversale d'assistance au Département et aux gestionnaires d'espaces naturels

La SPL EDDEN assure également une mission transversale d'assistance au service du Département (DTEN) au titre du programme d'actions global de ce présent CPI, et ce dans les domaines en lien avec l'objet de la SPL et avec le présent CPI : ingénierie environnementale, accompagnement des gestionnaires ENS, mise en place d'arboretums d'espèces protégées...

❖ *Entretien et embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales*

La mission consiste à réaliser des prestations d'entretien et d'embellissement des parcs, jardins et abords des routes départementales suivant les modalités et le cadre définies ci-après :

❖ Mission d'entretien et d'embellissement des parcs et jardins du Département

Cette mission se décline sur les deux grandes catégories de sites comme suit :

- Les **parcs et jardins** du Conseil Départemental (sites administratifs réservés aux agents de la collectivité, sites recevant du public...)
- Les **terrains non occupés**, propriétés du Département

Elle comprend la réalisation des activités suivantes :

- Nettoyages divers (ramassage de déchets, nettoyage du sol, vidage de poubelles, tri des déchets...)
- Tonte des pelouses, et débroussaillage des autres espaces verts
- Taille de haies
- Elagage de branches
- Arrosage des végétaux
- Paillage des plantations
 N.B *: cette opération se ferait, le cas échéant, à partir du broyat fourni sur site par le Département.*
- Désherbage manuel
- Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Une **mission d'embellissement des sites** qui se traduit notamment par les activités suivantes :

- ➢ Plantations sur sites, en privilégiant si possible, les espèces indigènes et endémiques (parterre fleuri, composition végétale ornementale).
- ➢ L'analyse de l'intérêt et de l'opportunité de récolte de semences indigènes et endémiques sur les sites confiés à la SPL EDDEN
- ➢ La contribution à la constitution de corridors écologiques.

❖ Mission d'entretien et d'embellissement des abords des routes départementales

Cette mission consiste en l'entretien et l'embellissement des abords des routes départementales suivantes :

- RD41 (route de La Montagne - St Denis) : espace vert au niveau de la Ravine Grand Fond (PR 13), site des 3 bancs (PR 5+495), site des 4 canons (PR2+720)
- RD2 (route de Mafate – St Paul) : espaces paysagers aménagés en rive droite du pont de la Ravine la Plaine, de l'ouvrage au carrefour avec l'accès du lycée agricole ;
- RD4 (route de Bois de Nèfles – St Paul) (du PR 3+600 au PR 4+100) : îlot central du giratoire avec la RD 2 et ses abords, espaces paysagers le long de la RD depuis la rue Trois chemins jusqu'à la rue Jean Saleles ;
- RD6 (route de Plateau Caillou – St Paul) : giratoire du musée de Villèle (PR 7+650)
- RD26p (pont du Bras de la Plaine – St Pierre) : espaces végétalisés en rive gauche de l'ouvrage, côté montagne de la route, entre le giratoire RD27/26p et l'ouvrage
- RD29 (route de la Ravine des Cafres – St Pierre) : ilot central du giratoire et ses abords au niveau du chemin Bassin Plat (PR 1+620)

Cette mission se traduit par les activités suivantes :

- L'entretien des espaces aménagés d'accueil du public et des espaces paysagers des abords des routes départementales (nettoyages divers, tonte, taille de haies, vidage de poubelles, tri des déchets, arrosage, désherbage, renouvellement des plantations, entretien du mobilier...) ;

- L'embellissement des abords des routes départementales grâce à la réalisation de plantations (plants fournis par le Département).

❖ **La mise en place d'un arboretum d'espèces protégées sur le jardin de l'Etat**

Cette mission consiste en la mise en place d'un arboretum sur le Jardin de l'Etat, sur une surface comprise entre 50 et 100m².

Cet arboretum contribuera à :
- La sauvegarde dans le Jardin de l'Etat, du patrimoine exotique acclimaté ;
- Sauvegarder les plantes rares de la Réunion menacées d'extinction, au sein du Jardin de l'Etat ;
- Mettre en place une banque de diaspores (graines, boutures, ...) disponibles facilement pour les futurs projets de plantation d'espèces indigènes/endémiques ;
- Observer un probable retour d'une faune indigène (oiseaux endémiques).

Cet arboretum vise à la sauvegarde des espèces rares et protégées par obtention de duplicatas ou de descendants de populations naturelles, intégrant les populations alentours du lieu de plantation qui possèdent les variabilités génétiques adaptées.

L'implantation de cet arboretum devra obtenir l'accord, et répondre aux prérequis qui peuvent être émis par la DACOI (cependant et malgré nos nombreuses sollicitations écrites en 2023, la DACOI n'a à ce jour pas encore répondu positivement à cette démarche).

❖ ***Récolte, production et livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion***

Le contrat consiste en l'exploitation de deux pépinières, pour une production de 420 000 plants indigènes et endémiques (soit 70 000 plants / an / pépinière), sur la durée du contrat :
- Celle située sur le site de de l'ex-REDETAR à Saint-Pierre, baptisée Pépinière de Bois de Fer ;
- Et celle située sur l'ENS de Piton Défaud à Saint-Paul, baptisée Pépinière de Bois de Nèfles.

A ce titre les missions consistent à :

❖ **Mission générale de récolte et de production d'espèces indigènes et endémiques diversifiées spécifiquement et génétiquement**

○ **Connaissances générales :**

Pour l'exécution des prestations, la SPL EDDEN assure :
- La maîtrise de l'ensemble des éléments inhérents à la production d'espèces indigènes et endémiques de La Réunion, diversifiées spécifiquement et génétiquement ;
- La maîtrise de l'ensemble des itinéraires techniques de production des espèces concernées ;
- Une démarche de responsabilité environnementale, à l'image de la démarche Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion, initiée par le Département et respectueuse des objectifs de conservation associés ;
- Le respect du matériel sensible prélevé sur des espèces parfois au bord de l'extinction et l'obtention d'un résultat jugé satisfaisant à la germination ;

- La maîtrise de l'environnement associé à une unité de production végétale (horticulture/pépinière) : unité de production sous abris, unités de production de plein air, annexes techniques, gestion des moyens financiers, techniques et humains.

○ La mise en œuvre d'une stratégie de récolte :

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure :

- Le prélèvement de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules... en milieux naturels et en milieux urbains, afin de répondre à l'objectif quantitatif fixé à 70 000 plants par an et par pépinière ;
- L'obtention des dérogations relatives à la protection des espèces végétales sur l'île de La Réunion, *a minima*, pour leur récolte, leur transport et leur production ;
- L'obtention avec les parties prenantes des autorisations nécessaires d'accès et de prélèvement du matériel végétal (foncier public et privé) ;
- Le suivi de la traçabilité du matériel végétal prélevé, qui sera fourni avec chaque lot de semences, fragments d'individus, sauvageons/plantules, avec l'utilisation du "bordereau type de récolte" utilisé par le Département et ses partenaires ;

❖ *Le stockage du matériel végétal prélevé*

Dans ce cadre, la SPL EDDEN veille à mobiliser l'ensemble de moyens techniques nécessaires à une conservation optimale du matériel végétal prélevé permettant de maintenir des taux de fertilité satisfaisants.

Tout excédent de matériel végétal sera restitué à la "graineterie", située au Jardin Botanique de La Réunion, selon le protocole de conservation défini conjointement avec le Département, permettant d'éviter une altération de la capacité de germination des lots de semences.

Le personnel en charge de la récolte et de la production des plants justifiera des compétences nécessaires à la bonne conduite des itinéraires techniques propres aux espèces indigènes et endémiques de La Réunion.

La SPL EDDEN assurera le suivi de la traçabilité des plants produits qui est fournie avec chaque lot de semences et s'assurera qu'elle est conservée tout au long de son intervention. Pour ce faire, il matérialise physiquement un marquage adapté, approprié et durable à chaque lot produit.

❖ Mission générale de livraison des plants produits

La SPL EDDEN assure la livraison des plants produits par ses soins sur l'ensemble des opérations identifiées par le Conseil Départemental pour le Plan 1 million d'Arbres. L'intégralité du territoire départemental est susceptible d'être concernée. Les livraisons se font en présence du Département, et donnent lieu à des bons de commande et des bons de livraison.

À compter de l'acceptation de la livraison par la SPL EDDEN, les plants seront sous la responsabilité du Département qui ne pourra ensuite les refuser sous quelque prétexte que ce soit.

Le transport des plants vers les sites retenus pour les opérations identifiées au Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion se fera par véhicule bâché ou fermé. Ce transport sera de la responsabilité de la SPL EDDEN.

Dans le cas de mobilisation de moyens de transports spécifiques (utilisation de véhicules terrestres légers (quads), utilisation de véhicules terrestres tout terrain, hélitreuillage pour sites non accessibles par voie

terrestre...), EDDEN proposera pour validation au Département un devis avant tout engagement de livraison.

Par avenant au Contrat de Prestations Intégrées (CPI) intégrées pour la récolte, la production et la livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion, en date du 26 septembre 2023, le Conseil Départemental a convenu avec la SPL EDDEN que dans le cadre de la mission de plantation de 50 000 plants confiée à EDDEN dans le cadre de l'avenant au CPI pour la protection, l'entretien, et la valorisation des espaces naturels sensibles, en date du 04 juillet 2023, 30 000 individus seront issus des deux pépinières départementales de Bois de Fer à Saint-Pierre, et de Bois de Nèfles à Saint-Paul. Ce volume de plants s'inscrit dans l'objectif annuel de production de 140 000 plants sur les deux unités de production.

❖ *Lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables*

La mission confiée par le Conseil Départemental à la SPL EDDEN concerne en des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables *(personnes âgées et personnes handicapées..., ou à faibles ressources (personnes non imposables), priorité aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASPA et AAH) et aux personnes les plus dépendantes (les bénéficiaires de l'APA, GIR 1 et GIR 2, et les bénéficiaires de la PCH),* au profit desquelles le Département est notamment compétent, afin de prévenir et traiter des gites larvaires du moustique *Aedes albopictus*, vecteur du virus de la Dengue.

Cette mission de lutte antivectorielle peut également s'exercer en appui des actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La mission se divise en deux axes :

❖ **Une mission de lutte antivectorielle à l'attention des personnes vulnérables :**

Cette mission se traduit par :

- ✓ Le recueil des demandes d'intervention des ménages concernés ;
- ✓ L'intervention sur ordre de mission des services du Département, au domicile de ces personnes ;
- ✓ Toutes actions concourant à la prévention ou l'éradication des gites larvaires dans l'environnement des personnes vulnérables, notamment dans les extérieurs et les jardins des domiciles des personnes concernées.

Cette mission exclut la mise en œuvre d'un traitement chimique des gîtes larvaires.

Cette activité concernera toute l'Île, en complémentarité des interventions de l'Etat et des autres collectivités, dans la limite du nombre de jours prévu au contrat.

❖ ***Une mission de lutte antivectorielle d'appui aux actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics :***

En période de crise épidémique (Dengue, Chikungunya...), sur demande du Département, la SPL EDDEN contribue à appuyer les actions de lutte mises en œuvre par les pouvoirs publics, en complément des moyens déployés par ces derniers.

Cette mission se traduit par des interventions de prévention et de lutte antivectorielle, pouvant comprendre le ramassage des déchets et des encombrants ainsi que leur élimination, sur le domaine public partout dans le Département, sur ordre de mission des services du Département.

❖ *Insertion de bénéficiaires de contrats aidés*

Conformément à son objet social, la SPL EDDEN peut recruter des bénéficiaires de Parcours Emplois Compétences (PEC) et les inscrire dans un parcours d'insertion. Dans ce contexte et conformément à la

convention cadre pour la période 2022-2024, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations pour l'insertion des bénéficiaires de contrats aidés.

A ce titre, la SPL EDDEN est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires définissant le cadre de mobilisation des PEC. Ce cadre impose la mise en œuvre de moyens complémentaires à ceux dévolus aux missions confiées par les actionnaires.

Le financement des contrats aidés est assuré en totalité par subvention, par l'Etat et le Département au titre des aides légales aux employeurs, par le Département au titre de la prise en charge du coût résiduel des salaires et des charges sociales supportés par l'employeur.

Cette rémunération est conditionnée à une obligation de moyens sur le plan quantitatif, en termes de nombre de PEC mobilisés, mais également à une obligation de résultats sur le plan qualitatif, en termes d'accompagnement vers l'insertion durable.

Dans ce cadre, la SPL EDDEN assure une mission d'insertion par l'activité économique, à travers la promotion de l'insertion et la professionnalisation des personnes exclues du marché du travail par des activités au service de l'environnement.

Cette mission transversale se traduit par :

- L'emploi et la gestion administrative de :
 - **181 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle ;
 - **14 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN au titre des CPI Entretien et embellissement des parcs et jardins du département et des abords des routes départementales, du CPI Protection, entretien et valorisation des ENS et du CPI Lutte anti-vectorielle.
 - **28 personnels en insertion (PEC ou CDDI)** par an prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions du CPI Pépinière
 - **112 personnels en insertion (PEC ou CDDI)**, prioritairement des bénéficiaires du RSA dédiés à la mise en œuvre des missions au titre du renforcement de la lutte contre la dengue, intégrées au CPI Lutte anti-vectorielle ;
 - La mise en activité des personnels en insertion dans le cadre de l'objet social et des missions du Titulaire, dans le respect des règles fixées par le droit du travail notamment en matière de santé, d'équipement, d'encadrement, de formation et de tutorat des bénéficiaires de PEC ;
 - L'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :
 - La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
 - La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
 - La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
 - La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
 - Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

- ✓ La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la remise à niveau et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;
- ✓ La réalisation d'une action de formation socle et de spécialisation de 3 jours pour chaque bénéficiaire PEC ou CDDI afin de renforcer leurs compétences en matière de connaissance écologique des milieux, des espèces, et des méthodes de gestion associée dans un objectif de conservation.
- ✓ La mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN s'est engagée à produire les livrables suivants :

1. Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Titulaire ;
2. La liste complète des bénéficiaires du RSA recrutés en insertion pour permettre de faire le lien avec les accompagnements déjà mis en œuvre par les travailleurs sociaux et les conseillers d'insertion du Département ;
3. Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;
4. Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;
5. Un bilan global de l'offre de formation mise en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ces formations ;
6. Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;
7. Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

❖ *Accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département*

Le contrat a pour objet de confier à la SPL EDDEN une mission générale visant à l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département.

La SPL EDDEN assure une mission d'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département et placés sous l'encadrement de l'ONF.

Cette mission se traduit par l'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion concernés dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
- ✓ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
- ✓ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
- ✓ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
- ✓ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

Dans ce cadre, les éléments suivants sont à considérer :

- Le total de 114 PEC constitue la maquette-cible et comprend les PEC recrutés par le Département en 2019, notamment en décembre, et dont le contrat se poursuit en 2020, ceux qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2020 et ceux recrutés dans le cadre d'un nouveau contrat au cours de l'année 2020 et ceux qui seront renouvelés ou recrutés en 2021 ;
- Pour les PEC ouvriers forestiers déjà recrutés et dont l'accompagnement socioprofessionnel n'a pas encore débuté, la SPL mettra en œuvre toutes les diligences afin de régulariser leur situation ;
- La SPL EDDEN communiquera à l'ONF les documents attendus dans le cadre du FSE (notamment les justificatifs liés au suivi et à l'accompagnement) pour les PEC suivis.

Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion.

Dans le cadre de la mission définie, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

1- Une typologie des personnels en insertion recrutés par le Département ;

2- La liste complète des bénéficiaires du RSA en insertion accompagnés ;

3- Un bilan global des diagnostics socioprofessionnels individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent l'établissement de ces diagnostics ;

4- Une typologie des projets d'insertion individuels, dans les 3 (trois) mois qui suivent la définition et la formulation de ces projets, en identifiant les pistes de sorties positives notamment en termes de création d'entreprise et de mobilité professionnelle ;

5- Un bilan global des mises en relations avec les acteurs publics et privés de l'insertion ;

6- Un bilan global des projets d'insertion, dans les trois mois qui suivent l'échéance des contrats concernés, avec une typologie des résultats sur la base des indicateurs établis et transmis chaque année par le Département.

❖ *Atelier et Chantier d'Insertion expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo*

Par décision du 20 octobre 2021, la Commission permanente du Département de La Réunion a validé la mise en œuvre d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) expérimental de lutte contre l'ajonc sur le secteur du Maïdo incluant des modalités qui concernent la SPL EDDEN. Il s'agit d'une part d'une mission d'accompagnement du Département pour le montage et le suivi du dossier ACI, ainsi que l'aide au recrutement de 12 CDDI (CDD d'insertion) concernés. Il s'agit d'autre part de l'ingénierie d'insertion en lien avec l'accompagnement socioprofessionnel et la formation des CDDI concernés.

Dans ce contexte et conformément à la convention cadre pour la période 2022-2026, signée entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations dans le cadre de l'ACI expérimental du Maïdo.Le contrat est conclu pour une durée allant du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2023. Dans ce cadre, La SPL EDDEN et tenue d'assurer :

- ***Une mission d'accompagnement socioprofessionnel de chacun des personnels en insertion (12 CDDI) dans le cadre d'un parcours dont les principales étapes seront les suivantes*** :
 - ❖ La réalisation d'un diagnostic socioprofessionnel individuel d'entrée en parcours,
 - ❖ La définition et la formalisation d'un projet d'insertion individuel, dans les 3 mois qui suivent l'entrée en parcours,
 - ❖ La mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
 - ❖ La réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,

- ❖ Le suivi de la situation de chaque personne, 3 (trois) mois après la sortie du contrat ;

- ***La mise en œuvre d'une offre de formation visant le développement de compétences professionnelles et/ou l'activation d'une démarche proactive et réaliste d'insertion professionnelle et/ou la consolidation des compétences de base et/ou la qualification professionnelle de chacun des personnels ;***

- ***Cette mission induit également la mise en relation de chaque personnel en insertion, avec l'ensemble des acteurs publics ou privés susceptibles de faciliter ou de favoriser la réalisation du projet d'insertion***.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement du département au montage et suivi du dossier ACI et d'aide au recrutement des CDDI, la SPL EDDEN sera tenue des missions suivantes :

❖ *Montage et suivi du dossier ACI*

La SPL EDDEN accompagne le Département dans le montage et le pilotage administratif du dossier ACI dans le respect des exigences posées par la procédure de sollicitation de l'agrément délivré par la DEETS.

La SPL apporte notamment son concours dans la complétude du dossier qui sera examiné par le CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique).

Dans le cadre de cette mission, la SPL assure notamment la complétude de la partie du dossier relative au projet de formation ainsi qu'à celle en lien avec le projet d'accompagnement socioprofessionnel.

❖ *Aide au recrutement des CDDI*

La SPL EDDEN assure l'accompagnement du Département pour le recrutement des ouvriers en Contrat à durée déterminée d'insertion (12 CDDI).

Elle apportera notamment son expertise sur les profils à rechercher en priorité.

Elle participera également aux entretiens et à la sélection des candidats.

❖ *Expérimentation et découverte des métiers 2023-2024*

Dans le cadre de préfiguration de France Travail, le principe d'expérimentations territoriales visant, en avance de phase et à droit constant, à coconstruire une offre rénovée concernant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été proposé à des départements volontaires. Les principes de cette rénovation sont ambitieux : assurer un accompagnement intensif vers et dans l'emploi, effectif et individualisé, adapté aux besoins des individus, en s'appuyant sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi et le conseil départemental, sur la pluralité des expertises locales et la richesse des ressources disponibles, en mobilisant les employeurs et l'ensemble des acteurs de l'insertion, dans le cadre d'une gouvernance plus efficace.

Les expérimentations visent plusieurs objectifs spécifiques :

- ✓ La modélisation de parcours plus efficaces, à partir d'un diagnostic socio-professionnel partagé et d'un suivi mieux coordonné entre les acteurs de l'accompagnement ;
- ✓ La concrétisation d'un droit réel à l'accompagnement socio-professionnel intensif ;
- ✓ La réciprocité des engagements, des pouvoirs publics comme des personnes bénéficiaires du RSA ;
- ✓ L'association des employeurs à chaque étape, pour répondre à leurs besoins, en s'appuyant sur les compétences révélées des personnes dépourvues d'emploi.

Dans ce contexte, la SPL EDDEN est partie prenante de cette expérimentation et se mobilise sur le champ de l'accompagnement renforcé à des personnes bénéficiaires du RSA en se positionnant sur un projet visant à favoriser la découverte des métiers de la SPL EDDEN "faisant sens". Cette découverte des métiers a pour objectif de contribuer à la définition de projet d'insertion des personnes bénéficiaires, à

enclencher ou réenclencher une dynamique motivationnelle vis à vis de la recherche d'emploi et/ou de formation

La SPL EDDEN assume la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission. Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Informer et sensibiliser 200 personnes bénéficiaires du R.S.A sur les métiers de la SPL EDDEN pendant 10 jours sur site (40 groupes de 5 personnes), sous réserve du flux d'orientation des BRSA conduisant à l'effectif visé ;
- Prendre en charge le transport pour les bénéficiaires du RSA se rendant sur site ;
- Procéder à un accompagnement socio-professionnel et orienter vers l'emploi ou vers la formation les personnes intégrant l'action ;
- Effectuer des bilans (intermédiaires et finaux);
- Retranscrire le bilan de l'action dans l'outil de suivi des personnes accompagnées « Carnet de Bord ».

Dans le cadre de la mission définie à l'article 3-1, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

1. Bilan intermédiaire (liste individuelle et principales caractéristiques des bénéficiaires, motivations, bénéfices, ressentis, satisfactions, nombre de personnes orientées vers une formation qualifiante, évolution du taux d'accès à l'emploi à 1 et 6 mois, justificatif du nombre d'heures « d'insertion », etc.) ;
2. Bilan final.

La SPL EDDEN est également amenée à proposer des outils d'évaluation synthétiques (graphiques, tableaux, etc.), des indicateurs de mesure (taux d'assiduité, nombre d'heures de présence).

❖ *Package Insertion Logement 2023-2024*

Dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées confié par le Département, la SPL EDDEN a pour objectif de recruter chaque année 335 personnes bénéficiaires du RSA (bRSA) et éloignés du marché de l'emploi en parcours emploi compétences (PEC).

Par délibération du 22 mars 2023, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a validé le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024. La fiche action numéro 22 de ce document vise à améliorer la résolution des freins à l'emploi lié au logement en expérimentant un pack insertion logement, et à lever cette contrainte concomitamment à l'élaboration du projet professionnel dans la perspective d'une trajectoire d'insertion globale.

Dans ce contexte, le Département et la SPL EDDEN ont décidé de croiser une offre de période en mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ou en immersion facilitée pour 80 salariés en PEC, notamment dans le cadre de leur renouvellement de contrat, avec une offre de logement.

L'immersion professionnelle doit permettre de découvrir un métier ou un secteur d'activité, de confirmer un projet professionnel ou d'initier une démarche de recrutement.

DESCRIPTION DE LA MISSION

La SPL EDDEN se verra confier la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission.

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Organiser des périodes d'immersions en entreprises pour 80 PEC
- Prendre en charge l'hébergement à proximité du lieu de l'entreprise dans le cadre de 30 PMSMP

- Mettre en place un accompagnement socioprofessionnel et un suivi technique et administratif

Dans le cadre de la mission définie à l'article 3-1, la SPL EDDEN produit les livrables numérotés suivants :

1. Bilan intermédiaire (nombre de participants, nombre de périodes et de jours d'immersion, taux d'insertion dans l'emploi, nombre de nuitées) ;
2. Bilan final (nombre de participants, nombre de périodes et de jours d'immersion, taux d'insertion dans l'emploi, nombre de nuitées).

❖ *Développer les compétences de base en situation de travail et apprendre à se débrouiller 2023-2024*

Dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées confié par le Département, la SPL EDDEN a pour objectif de recruter chaque année 335 personnes bénéficiaires du RSA (bRSA) et éloignés du marché de l'emploi en parcours emploi compétences (PEC). Au titre d'une démarche inclusive, l'accès à ce type de contrats n'est pas conditionné par la maîtrise des savoirs de base. Pour autant, l'exercice de l'activité professionnelle mobilise un socle de connaissances et de compétences de base parmi lesquelles lire, écrire, compter utiliser l'outil numérique.

Par délibération du 22 mars 2023, l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental a validé le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024. La fiche action numéro 17 de ce document vise à intégrer un module d'accompagnement mobilisable tout au long du parcours d'insertion axé sur la (ré)appropriation de la lecture, du calcul et des raisonnements logiques en y intégrant l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet.

Dans ce contexte, le Département et la SPL EDDEN ont décidé d'expérimenter un modèle d'apprentissage dit « situé » sur le principe de la formation en situation de travail (FEST) notamment dans le champ de la lutte antivectorielle à destination d'ouvriers polyvalents de lutte antivectorielle (LAV).

Descriptif de la mission :

- ***La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme : formation et ingénierie de formation***

La SPL EDDEN assume la responsabilité et la charge de toute démarche administrative ou réglementaire nécessaire à la mise en œuvre de cette mission. Dans le cadre de la démarche de formation proposée, La SPL EDDEN assure les missions suivantes :

- Sensibilisation et formation de 12 chefs d'équipes LAV ;
- Elaboration d'un référentiel des compétences de base contextualisé à 150 situations de travail rencontrées dans le cadre de la LAV, qui se décline en trois modules :
 - Communiquer en français en situation de travail ;
 - Utiliser les mathématiques en situation de travail ;
 - Utiliser les outils numériques en situation de travail.
- Réalisation de 224 heures de positionnement pour 112 bénéficiaires (2h) ;
- Construction de 8960 heures de parcours socle en situation de travail pour 112 bénéficiaires (80h en moyenne) ;
- 3200 heures de parcours renforcé pour 32 bénéficiaires (100h en moyenne);
- Conception et mise en place d'un dispositif « open badge » ;
- Evaluation des compétences de base au travers d'une plateforme d'évaluation et d'entraînement aux compétences de base.

- ***La lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme : ingénierie technico-pédagogique***

Dans le cadre de la démarche pédagogique proposée, la SPL EDDEN assure les missions suivantes :

- ❖ Abonnement à une plateforme de délivrance d'open badge ;

- ❖ Abonnement à une plateforme de positionnement et d'entraînement aux compétences de base ;
- ❖ Suivi pédagogique et technico-administratif
- ❖ Mise à disposition du matériel pédagogique (ordinateur, licence, téléphone, etc.)

· ***Livrables produits par la SPL EDDEN au titre de la mission formation et ingénierie de formation***

1- Le référentiel des compétences de base ;
2- Les attestations de sensibilisation et formation des chefs d'équipe
3- Le bilan global des évaluations réalisés au démarrage de l'action ;
4- La liste complète des bénéficiaires réalisant le parcours socle ;
5- La typologie des bénéficiaires du parcours socle ;
6- La liste complète des bénéficiaires réalisant le parcours renforcé ;
7- La typologie des bénéficiaires du parcours renforcé ;
8- Le bilan global du parcours de formation socle mis en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ce parcours ;
9- Le bilan global du parcours de formation renforcé mis en œuvre avec les résultats obtenus au terme de ce parcours.

· ***Livrables produits par la SPL EDDEN au titre de la mission ingénierie technico-pédagogique***

1- La facture d'abonnement à la plateforme d'évaluation et d'entraînement aux compétences de base
2- Les factures relatives à l'acquisition du matériel pédagogique
3- La présentation de l'open badge développé au regard des enjeux et problématiques

Contrats de Prestations Intégrées avec les autres Actionnaires

Pour La Commune du Tampon :

❖ ***Cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers***

Les missions de la SPL EDDEN consistent à réaliser :

- La cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, en partie basse du Parc des Palmiers (7,5 ha), afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre ont été précisées pour chaque individu. Les risques d'envahissement ont été évalués (risque connu, capacités de dissémination) et un protocole de limitation des espèces à risques a été proposé ►2022 ;
- La cartographie précise de l'ensemble des Palmiers plantés, en partie avale du Parc des Palmiers (10 ha), afin d'obtenir un état initial. En effet, du fait des plantations initiées sur la partie amont du Parc en 2022 et poursuivies en 2023, un avenant a modifié les objectifs de l'année. Il était donc prévu, un plan précis des plantations à venir sur les 10 ha supplémentaires du Parc des Palmiers. Finalement, l'avenant précise que, les mêmes actions prévues en 2022 sont élargies sur la partie haute du Parc des Palmiers (soit 10 ha supplémentaires) ►2023
- L'état initial des risques aux abords du Parc des Palmiers et proposer un état des impacts

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans. ►2024

❖ ***Récolte et transmission de diaspores de plantes indigènes sur la Commune du Tampon***

La mission générale visait à récolter des diaspores (toute portion d'un végétale, permettant de donner un nouvel individu : semence, bouture, marcotte, ...) de plantes indigènes dont les origines proviennent de la commune du Tampon ou de ses abords les plus proches, et de les livrer aux agents concernés de la Commune.

❖ *Cartographie, géolocalisation et description précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le Parc Marc Rivière*

La SPL EDDEN réalise la cartographie précise de l'ensemble des espèces indigènes plantées, afin d'obtenir un état initial. Des mesures de hauteur et de diamètre sont précisées pour chaque individu. Le statut des espèces, le niveau de menaces, l'origine, ainsi que le lien avec la base de données de traçabilité de la commune sont précisées.

Au niveau de la méthodologie, la SPL EDDEN effectuera des relevés par un GPS centimétrique de chaque individu planté, avec précision de l'espèce (intégrant la révision taxonomique), son diamètre (dbh, à hauteur de poitrine) et sa hauteur. Le nom des espèces sera précisé selon un référentiel taxonomique officiel.

la SPL EDDEN est amenée à produire les livrables suivants :

- Cartographie SIG précisant la localisation de chaque individu et un tableau associé, indiquant pour chaque individu : l'espèce, sa hauteur, son diamètre et le statut (indigénat), la rareté (critère UICN), ainsi que l'origine (sous réserve de transmission de la donnée par les services de la commune du Tampon).
- Shape associé.

Pour La Commune de Saint-Pierre

❖ ***Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine VIDOT et du sentier Grand Raid***

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

❖ ***Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des jardins de la Plage***

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une

distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

❖ *Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks*

Les missions de la SPL EDDEN confiées par la commune de Saint-Pierre portent sur 2 phases :

- Phase 1 : Diagnostic / état des lieux

Cette première phase consiste à établir un état des lieux physique du site, un recensement des espèces végétales présentes, un état de l'usage du site. L'objectif de cette première phase est de rencontrer les gestionnaires du site, identifier ses éventuels projets, et de permettre de cartographier et catégoriser l'ensemble des éléments visibles de chacun des espaces confiés à la SPL EDDEN, avec notamment une distinction entre les espèces végétales remarquables, et les espèces potentiellement envahissantes. Les différents éléments cartographiés permettront d'acquérir un visuel à travers des cartes prospectives du site.

- Phase 2 : propositions d'un projet de requalification paysagère

Les différents éléments cartographiés dans la phase 1 permettront d'établir une typologie d'actions en adéquation avec la vocation et l'usage des lieux, un projet de requalification paysagère, ainsi qu'une proposition de gestion différenciée du site.

Synthèse des principales difficultés rencontrées par La SPL EDDEN en 2023

L'année 2023 a été principalement marquée par la mise en place organisationnelle et le lancement opérationnel des plus importants Contrats de Prestations Intégrées, notamment ceux signés avec le Conseil Départemental.

L'année 2023 quant à elle a été la première année de plein exercice de ces contrats, marquée par la consolidation organisationnelle, par la poursuite des recrutements des moyens opérationnels, et par la consolidation financière à travers notamment la comptabilité écologique et de développement durable.

La mise en place d'une véritable comptabilité analytique reste cependant un objectif à atteindre.

✓ *Evolution tarifaire liée au contexte économique*

La très forte hausse des prix et composants et les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières consécutives notamment à la relance économique après la crise Covid-19 puis à la guerre en Ukraine, ont entraîné un renchérissement important des coûts de production, ce qui a engendré des difficultés d'exécution des contrats de la commande publique.

Dans ce cadre et si en principe, le prix contractualisé ne peut être modifié, le code de la commande publique offrait la possibilité de modifier les contrats en cours afin de répondre à ces circonstances imprévisibles.

Pour autant les modifications des contrats pour ce motif restaient une faculté pour les parties, le titulaire ne bénéficiant pas d'un droit automatique à la modification de contrat, même si les conditions étaient remplies, a fortiori pour maintenir ou rétablir l'équilibre économique initial du contrat.

Les modifications ne portant que sur le prix étaient donc autorisées lorsqu'elles étaient rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir, dans le but de compenser les surcoûts imprévisibles supportés par le contractant. L'acheteur se devant néanmoins de vérifier la réalité des justificatifs apportés par le titulaire pour éviter de payer des sommes sans lien avec les circonstances imprévisibles.

La modification envisagée ne devant quoiqu'il en soit, pas dépasser **50%** de la valeur du contrat initial avec, dans le cadre d'un marché à bons de commande, la prise en compte du montant maximum susceptible d'être dépensé, comme base de référence.

La SPL EDDEN, en sa qualité d'acheteur, a été confrontée à cette problématique de flambée des prix avec la formulation d'une demande en ce sens par **quatre** de ses cocontractants :

- L'entreprise **ABCD**, dans le cadre du marché de **mobiliers de bureau**, avec une évolution de l'ensemble de ses prix unitaires selon le fournisseur concerné allant de **3.98% à 47.63%** (courriers informations fournisseurs transmis) générant un impact sur la simulation initiale de commandes ayant permis de départager les entreprises, de l'ordre de + **27%** bien que sans impact sur le montant maximum possible des commandes.

- L'entreprise **SOMADIS**, dans le cadre du marché **fournitures administratives de bureau**, avec une évolution en moyenne des coûts constatée de l'ordre de **25%**, jusqu'alors absorbée par l'entreprise, qui n'a au final sollicitée que **5%** d'augmentation sur l'ensemble des postes, générant un impact corrélatif de + **5%** sur la simulation initiale de commandes, bien que là aussi, sans impact sur le montant maximum possible des commandes.

- L'entreprise **PROTECTHOMS**, dans le cadre du marché d'**Equipements de protection individuelle classiques**, avec une évolution des coûts dans la limite de **5%** même si la révision proposée ne couvrait pas l'inflation du prix des marchandises et du coût de fret sur certains de ses produits générant un impact de + **4.86%** sur la simulation initiale de commandes, toujours sans impact sur le montant maximum.

- L'entreprise **LEASE CAR**, dans le cadre du marché de **location longue durée de minivans**, où il a été démontré que l'application de la clause de révision de prix ne suffisait pas à couvrir les coûts de transit et l'évolution des taux de crédits pratiqués par les partenaires financiers, multipliés par 4 depuis 2022, le coût unitaire de la location ayant fait l'objet d'une revalorisation financière à hauteur de **19.20%.**

 ✓ ***La perte de production des plants des pépinières par suite de la perturbation météorologique Freddy***

 Dès le début de l'année 2023, le dimanche 19/02/2023 à 19h00, l'Île de La Réunion est passée en vigilance Orange, en raison du passage imminent du cyclone tropical intense Freddy, à proximité de l'Île.

 Les équipes de la SPL EDDEN ont été mobilisées le lundi matin 20/02/23 dès la première heure pour sécuriser les plants au sein des pépinières de Bois de Nèfles – Saint-Paul, Bois de Fer – Saint-Pierre, Sans-Souci-Saint-Paul, et Archambaud – Le Tampon .

Toutes les équipes des pépinières, ainsi que les équipes ENS ont été mobilisés. Les équipes de la LAV Sud et Ouest ont été également appelés en renfort en début d'après-midi du lundi sur la pépinière de Bois de Fer.

Pour ce faire :

- Les serres ont été débâchées ;
- Sur Sans-Souci et Archambaud les plants ont été regroupés pour réduire la prise aux vents et placés dans des endroits abrités du vent ;
- Sur Bois de Nèfles les terrines ont été déplacées dans la salle de formation située dans le local du Piton Defaud, à proximité de la pépinière. Les plants ont été regroupés et solidarisés entre eux avec un adhésif pour réduire la prise au vent, et les bâches posées au sol ont été lestées au sol avec des sacs d'engrais
- Sur Bois de Fer, avec l'accord du Conseil Départemental, l'ensemble des terrines, et l'ensemble des plants ont été déplacés dans un hangar de l'Unité Territoriale Sud du Département, jouxtant la pépinière.

Ainsi, en milieu de matinée de lundi les plants des pépinières de Sans-Souci et de Archambaud ont été mis en sécurité, ceux de Bois de Nèfles en fin de matinée, et ceux de Bois de Fer en fin de journée / début de soirée.

Le passage de ce cyclone a engendré une perte considérable de plants, du fait notamment de l'absence d'arrosage durant la période de confinement.

✓ ***La perte de production de sel des salines de la Pointe au Sel***

Dans le cadre du CPI ENS, la SPL EDDEN a en charge l'exploitation opérationnelle du site de la Pointe au sel, en vue de produire du sel et d'entretenir les espaces paysagers environnants, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Le pompage revêt la première étape fondamentale et déclenchante de tout le process de production de sel.

En raison des fortes houles engendrées par le passage du cyclone Freddy, la pompe a été démontée avant le passage du météore. Ensuite des travaux d'étanchéité ont été réalisés. Il s'en est suivi une période de forte houle continue jusqu'au 27/03/2023. Le nettoyage des pompes et leur remise en place ont été effectués le 29/03/2023 permettant la reprise de la production.

Par ailleurs en raison des fortes houles australes, les pompes ont dû être mises hors d'eau entre le 22 juin et le 05 juillet 2023, et entre le 20 septembre en le 26 septembre 2023. A noter également un problème de dysfonctionnement électrique constaté sur ces pompes qui a été résolu rapidement. Ces aléas ont eu pour conséquences de perturber la production de sel.

✓ ***Contrat de prestations Intégrées non finalisés***

Malgré le fait des échanges et des rencontres avec divers services des actionnaires, les projets de CPI suivants n'ont pas été retenues par ceux-ci :

La Commune des AVIRONS :

- Mission de mandat pour l'aménagement et l'embellissement d'une parcelle communale

Par ailleurs, sur la base des discussions qui ont été engagées au cours de l'année 2023, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées pourraient être formalisés au cours de l'année 2024 :

La Commune de Saint-Denis :

- Renaturation d'espaces urbains sur Saint-Denis (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme »);
- Récolte et production d'espèces végétales ;
- Plantation des espaces urbains à renaturer (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces renaturés (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces verts de Diony Park ;
- Assistance pour la récolte de diaspores ;
- Entretien et embellissement du centre Jacques Tessier à la Saline les bains.

Le Conseil Départemental :

- Plantation de 100 000 arbres / an dans les ENS ;
- Assistance technique pour l'organisation logistique, le suivi, et le contrôle des opérations engagées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- Production de sel en vue de sa commercialisation

✓ Mise en œuvre des procédures opérationnelles

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, ...) ;
- Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc...) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.
Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2024.

La mise en œuvre des procédures opérationnelles auditées sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

Les faits marquants

✓ *Evolution des Contrats de Prestations Intégrées (CPI)*

Comme indiqué dans le chapitre II, dans le paragraphe relatif aux « Missions opérationnelles – Contrats de Prestations Intégrées », le CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, et le CPI pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion, ont fait l'objet d'un avenant pour intégrer la plantation de 50 000 arbres dans les ENS, confiée par le Département à la SPL EDDEN.

Par ailleurs trois CPI ont été signés avec la commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine Vidot, des Jardins de la Plage, et du Boulevard Banks.

✓ *La plantation de 50 000 arbres*

Les premières plantations inaugurales ont débuté :

- À BOIS BLANC le 23/06/2023 en présence de Mme Amandine HOARAU, élue du canton n°8 Saint-Benoît 2 ainsi que rapporteur de la Commission de la Jeunesse et de l'Insertion et Monsieur Bruno ROBERT, également élu du canton n°8 Saint-Benoit 2, et représentant du Département. Environ 1500 arbres ont été plantés ce jour ;

- À ARCHAMBEAUD le 29/06/23 en présence de Mme Béatrice SIGISMEAU – Présidente de la SPL EDDEN et de Madame Augustine ROMANO, élue du canton n°25 du Tampon 2, également 10ème vice-président du Département. 1150 plants ont été plantés ce jour

Le rôle de la SPL EDDEN dans le Plan 1 Million d'Arbres

Le Directeur Général de la SPL EDDEN a été invité par le Président du Conseil Départemental, à présenter en Commission Permanente du Département du 20/09/2023, les missions de la Société, et notamment son rôle dans le plan 1 million d'arbres en CPERMA du 20/09/2023.

A cette occasion le Président du Conseil Départemental a annoncé aux élus de la Commission Permanente, qu'il confierait à la SPL EDDEN une mission de plantation de 100 000 arbres par an durant 4 ans. Cette annonce a par ailleurs également été faite aux membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN qui se sont réuni le 1er septembre 2023.

✓ *La mise en place d'un logiciel de gestion de la production des pépinières*

La SPL EDDEN a fait l'acquisition en début d'année 2023 d'un logiciel de gestion des pépinières *(logiciel ISAFACT)*. Cet outil a fait l'objet de paramétrage au cours de l'année 2023, et permettra à compter de

2024 d'avoir un suivi de chaque étape de production des plants au sein des pépinières mis à la disposition de la SPL EDDEN.

✓ *Contrôle fiscal*

Par courrier en date du 05 mai 2023 la direction des impôts a notifié à la SPL EDDEN un contrôle fiscal de la société. Le contrôle portait sur la comptabilité des exercices 2020, 2021 et 2022 et plus spécifiquement sur la TVA.

Le contrôle a été mené par un inspecteur des finances de la Direction Spéciale de Contrôle Fiscal Sud-Est-Outre-Mer (18^{éme} Brigade de Vérification). Il a débuté ses travaux au siège de la société le 17 mai 2023. Les investigations ont duré un mois. La SPL EDDEN a été assisté par l'expert-comptable de la société, le cabinet HDM.

Lors des travaux de contrôle, un droit de communication portant sur des documents de paie a été mis en œuvre. Le contrôle de ces documents portait spécifiquement sur la véracité de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM que la SPL EDDEN bénéficie.

Les investigations se sont achevées le 30 juin 2023 avec la remise du compte rendu du contrôle à la direction générale de la SPL EDDEN. Ci-dessous le compte rendu des contrôles effectuées.

Contrôle des déclarations de TVA 2020, 2021 et 2022

En matière de TVA collectée, l'inspecteur a constaté une insuffisance de TVA collectée au 31/12/2022 pour un montant de 3 609.00€. Ce montant correspond à la TVA collectée sur les rémunérations des CPI signés avec la commune du TAMPON dont le versement se fait sur le compte bancaire de la Banque des Territoires (CDC).

En effet, les données bancaires de la CDC n'étant pas accessibles pendant l'absence de la responsable administrative et financière pour congés maternité, les montants n'ont pas été inscrit sur la déclaration de TVA de décembre 2022. Cependant ils ont été déclarés dés connaissance des sommes perçue au bordereau du mois de janvier 2023.

Malgré la régularisation faite, l'inspecteur a tout de même notifié l'insuffisance de TVA collectée car le montant régularisé n'a pas été inscrit à la ligne dédiée aux régularisations du bordereau de déclaration de TVA.

Concernant, la TVA déductible, les contrôles se sont principalement portés sur la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourismes. Il a été notifié 1 844 € de TVA déduite à tort au titre de l'exercice clos en 2020. Il s'agit d'une dizaine de facture concernant uniquement la période de février à juin 2020 dont la TVA non récupérable sur les véhicules de tourismes a été déduite par erreur. A compter de juillet 2020, le process de traitement de la TVA non récupérables grevant les charges liées aux véhicules de tourismes est correctement respecté.

Ainsi la SPL EDDEN a procédé à la régularisation de la situation auprès du trésor public pour une somme totale de 5 535 € dont 82 € de pénalités. Afin de respecter rigoureusement la procédure de régularisation demandée, la SPL EDDEN a donc fait à nouveau le versement de la TVA collecté de 3 609.00 € déjà effectué en janvier 2022. De ce fait l'administration fiscale a octroyé un crédit de TVA de 3 609.00 € afin d'annuler le double versement de cette TVA collectée.

Contrôle de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM

Les contrôles se sont aussi portés sur l'avantage fiscal au titre de la LODEOM dont bénéficie la SPL EDDEN. En effet la SPL EDDEN a pu réduire son impôt sur la société avec l'abattement du résultat fiscal au titre de la LODEOM pour un montant cumulé de 252 k€ pour les exercices 2020,2021 et 2022.

En effet pour bénéficier du régime de compétitivité renforcée, les employeurs doivent :

- Réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ;

- Relever du secteur d'activité visé par l'Article L752-3-2 du Code de la Sécurité Sociale, en l'espèce le secteur de l'environnement avec la collecte de déchets non dangereux.
- Employer moins de 250 salariés en Equivalent Temps Plein

L'inspection fiscale ayant un doute sur le dernier point a fait la demande de document de paie via son droit de communication. En effet, l'inspecteur prétendait que le seuil des 250 salariés était dépassé. Cependant après contrôle des pièces et entretien avec la direction, il a confirmé que la SPL EDDEN emploie à ce jour moins de 250 salariés en précisant en l'espèce que les salariés en contrats PEC ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif conformément aux articles L.1111-3 du code du travail et L243-6-3 et R243-43-2 du code de la sécurité sociale. La réponse positive de l'URSSAF au rescrit de la SPL EDDEN atteste aussi le bénéficie de la réduction d'impôt au titre de la LODEOM.

En conclusion, le contrôle de l'inspection des impôts a levé les risques fiscaux. En effet l'inspecteur a confirmé que la gestion comptable de la SPL EDDEN permet d'assurer correctement le traitement et le contrôle en matière de fiscalité.

✓ *Mise en œuvre des procédures opérationnelles*

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- ✓ Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, ...) ;
- ✓ Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc...) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- ✓ Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- ✓ Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.
Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action en 2023. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2024.

La mise en œuvre des procédures opérationnelles auditées sera présentée lors d'un prochain conseil d'administration.

✓ *Contrôle Analogue et mise en œuvre des fenêtres numériques*

La mise en œuvre d'une stratégie de « Fenêtres Numériques » consiste à libérer des données et des informations de la SPL EDDEN sur des plateformes ouvertes avec pour objectif que ces données deviennent des biens communs, sources d'innovation, de progrès et de savoir partagés avec les actionnaires et les services mandants.

En effet, face à la question du Contrôle Analogue, vecteur de modernisation et de gouvernance plus transparente, le Directeur Général a examiné comment la SPL EDDEN pourrait faire de la libre réutilisation des données des CPI une opportunité stratégique dans un établissement dont les missions essentielles consistent en la mise en œuvre des opérations et projets des collectivités actionnaires.

Notre analyse issue de nos discussions, de nos observations, de nos recherches nous permet de constater et d'affirmer que la stratégie de mise en œuvre de « fenêtres numériques » est un levier de méthodes collaboratives, un processus moderne et interactif, une possibilité supplémentaire d''innovation et de développement de services nouveaux, une exploration de la démarche du web sémantique dans le cadre d'un contrôle analogue plus efficient.

Aussi, la création d'un écosystème fiable permettant la mise en place des conditions d'identification des données et leur mise à disposition de manière continue. La gestion des données sur le plan technique et informatique trouvant leur réponse à travers la stratégie numérique de la SPL EDDEN en déclinant une interopérabilité des supports : logiciel de programmation et archivage des ressources. La feuille de route opérationnelle de la stratégie numérique que nous proposons intègre à la fois une méthodologie et un discours managérial : rôle moteur et essentiel de la direction, démarche et cellule projet, rôle de l'encadrement intermédiaire, formation et nouvelles compétences du personnel dédié au numérique ainsi qu'une proposition d'ouverture graduelle des données sous forme de deux scénarios possibles :

Le premier est celle d'une stratégie à court et moyen terme autour respectivement des données brutes disponibles et administratives actualisées issues de chaque Contrat de Prestations Intégrées et de manière expérimentale des données liées aux opérations et aux missions confiées. Le travail réalisé sur l'organisation de l'Information permet de mettre en parallèle outils et concepts existants, notamment ici la Gestion Numérique de Documents participant ainsi à la mise en place d'un système de gestion des connaissances. **Dans ce cadre, la SPL EDDEN a mis en œuvre en fin d'année 2022 la création de fenêtres numériques ouvertes à l'attention de nos actionnaires titulaires d'un contrat de prestations intégrées.**

Le deuxième axe se situe dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions de la SPL EDDEN. La stratégie d'ouverture pourrait être pour les services mandants et les actionnaires une mise en ligne des données administratives et de gestion opérationnelle orientées vers la mise à disposition de données historiques de gouvernance via l'instauration d'un web collaboratif et la captation des innovations associées dans le cadre d'un Contrôle Analogue Augmenté.

Dans le cadre de ces scénarios et de leur validation, les apports seraient multiples pour l'institution Départementale et les collectivités actionnaires, vecteur de démocratisation, de proximité et de transmission de connaissance et de savoir, de création de ressources numériques innovantes et de renforcement de la notoriété institutionnelle des collectivités locales.

Ce projet d'ouverture des données opérationnelles et administratives relève d'une volonté de la direction générale, et ne pourra bien entendu être mené à bien que si les collectivités actionnaires souhaitent s'engager dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions et selon les publics ciblés. En s'appropriant la politique de l'Open Data, la SPL EDDEN,

le Conseil Départemental et les collectivités actionnaires pourront ainsi continuer à être précurseurs dans le domaine du numérique.

Au cours de l'année 2023, nous avons fait état des éléments et difficultés relatives à la circulation, aux échanges et à l'appropriation des données sur le plan juridique : leurs qualifications, les droits d'accès et de leurs réutilisations associées et les usages collaboratifs possibles.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de revoir le mode de collecte des données issues du CPI Lutte Antivectorielle. En effet, lors de la réécriture de ce CPI il appartiendra au Conseil Départemental de déterminer les moyens associés à la sauvegarde des données et au respect des clauses du RGPD.

✓ *Déménagement des services de la LAV Nord Est*

Conformément à la convention cadre pour la période 2022 / 2026, conclue entre le Département et la SPL EDDEN, le Département a décidé de confier à la SPL EDDEN des prestations de lutte antivectorielle à destination des personnes vulnérables, au profit desquelles le Département est notamment compétent, pour une période expérimentale d'un an renouvelable.

Le site qui nous héberge actuellement, dans des locaux situés à proximité du jardin de l'Etat, est déjà fort exigüe, et se trouve contraint par faute de places de stationnement suffisants pour nos camions, et pour organiser une gestion cohérente de nos stocks de matériels, fournitures et EPI (Equipements de Protection Individuelle), nécessaires à notre activité, et pour assurer la sécurité de nos agents.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a demandé à la SPL EDDEN, depuis la signature de la convention de mise à disposition du bâtiment, de libérer le bâtiment si possible en fin d'année 2021.

Aussi, et compte tenu de l'augmentation des besoins d'interventions en matière de salubrité publique, et du souhait de la Direction du Patrimoine Bâti du Département de récupérer les locaux occupés par nos services à proximité du jardin de l'Etat, nous avons recherché de nouveaux locaux adaptés pour accueillir les services administratifs et techniques de la SPL EDDEN.

Cette démarche est par ailleurs confortée par la recrudescence des demandes des bénéficiaires, et des sollicitations croissantes des communes et des CCAS, qui nécessitera probablement un renforcement des moyens d'intervention de la SPL EDDEN, si cela se confirme dans le temps.

Ainsi, nous avons identifié de nouveaux locaux qui se trouvent à proximité du centre d'affaires de la Mare à Ste-Marie, dans les locaux du siège du Groupe JINA (rue du double dix 97 438 Sainte-Marie).

Les services de la LAV ont pris possession de ces bureaux en début d'année 2023.

Toutefois, afin d'adapter l'entrepôt à l'usage attendu, à savoir le centre logistique et des moyens généraux de EDDEN, des travaux d'aménagement et d'équipement suivants sont à prévoir par la SPL EDDEN :

- Création de bureaux, salle de réunion, vestiaires, sanitaires, kitchenette, par cloisonnement des espaces ;
- Raccordement aux réseaux.

Les surfaces à aménager représentent environ 400 m². Pour ce faire une enveloppe estimative de 225 000 € HT a été provisionnée pour la réalisation de ces travaux.

S'agissant des locaux destinés à accueillir le magasin pour le stockage des Equipements de Protection Individuels (EPI), des matériels dédiés à l'activité de Lutte Anti Vectorielle, et pour l'entreposage et la maintenance d'équipements techniques spéciaux et de matériels thermiques, ils nécessitent des travaux d'aménagement préalables à l'installation de l'activité. Ces travaux sont programmés pour les années 2024 et 2025.

✓ *Continuité de la stratégie de structuration*

Au cours de l'année 2023, la Direction Générale a assuré la continuité de la structuration et la phase de développement de la Société.

Cela s'est traduit par la mise en œuvre des éléments suivants :

- Continuité du recrutement d'un encadrement d'expertises nécessaire au fonctionnement et au développement de la SPL EDDEN ;
- Mise en œuvre du développement de la stratégie numérique ;
- Continuité de la rédaction du livret des procédures internes ;
- Rédaction des orientations stratégiques 2023-2027

Par ailleurs, la mise en œuvre du changement méthodologique et organisationnel oblige les agents de la SPL EDDEN à composer avec de nouvelles règles de fonctionnement liées à la nouvelle structuration de la société.

L'objectif étant d'assurer dans le temps un changement de paradigme dans les méthodes d'intervention, l'efficacité opérationnelle et l'évaluation des actions.

Le positionnement stratégique des fonctions opérationnelles de la SPL EDDEN, dans le cadre des Contrats de prestations intégrées confiées, consiste à effectuer des activités différentes de celles des anciennes structures ou à effectuer des activités similaires mais de façon différente et toujours plus performantes.

Passer de structures associatives à un modèle d'entreprise soumis à la règlementation et encadré à la fois par le Code des Collectivités Territoriales, le Code de Commerce et le Code de la Commande Publique demande un temps d'apprentissage et d'adaptation relativement important pour la grande majorité du personnel.

Nous continuons de mener de front la conduite du changement, l'organisation apprenante, la structuration de l'entreprise, l'amélioration continue, dans de multiples dimensions, de notre performance.

Bilan financier de l'activité opérationnelle

PRÉVISIONNEL FINANCIER DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE POUR 2023

Le budget prévisionnel des recettes de l'année 2023 s'élevait à **13 456 752 €.**

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagées au cours de l'année 2023 (**9 500 652 €**). Le portefeuille de prospection est principalement constitué des missions des Contrats de Prestations Intégrées Espaces Naturels Sensibles, Lutte Antivectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait sur les deux Départements de la manière suivante :

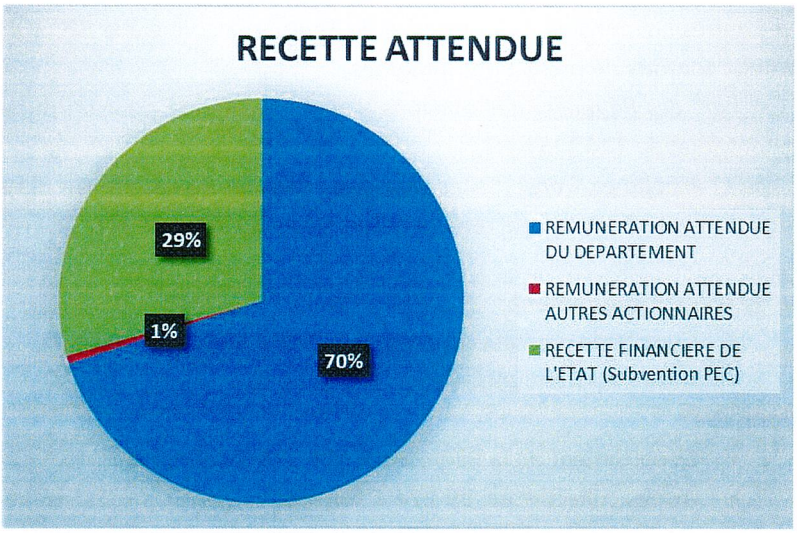
- Département Espaces Naturels Sensibles et Parcs et Jardins : **5 378 476 €**
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : **2 688 000 €**

Auquel s'ajoutent :

- Le prévisionnel financier de l'insertion par l'économie : **1 434 176 €**
- Les subventions d'exploitations de l'Etat et du Département au titre du résiduel : **3 956 100 €**

Le prévisionnel d'activité 2023 repose principalement sur des activités pour le compte de l'actionnaire majoritaire, Le Département de la Réunion.

- Département de la Réunion : **9 367 106 €** soit 67%
- Recette financière du Département et de l'Etat : **4572 117 €** soit 33% (subvention d'exploitation PEC)



Le montant des recettes d'activité opérationnelle pour l'année 2023 est de 9 956 586 € se répartissant de la manière suivante :

Par métier :

- Espaces Naturels Sensibles : **2 253 003 €,** soit 23%
- Lutte Anti Vectorielle : **2 687 872 €,** soit 27 %
- Embellissement et Entretien des Parcs et Jardins : **2 238 930 €,** soit 22%
- Insertion par l'économie : **1 627 854 €,** soit 16%
- Pépinière : **1 044 272 €**, soit 10%

Au cours de l'exercice 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles. La SPL EDDEN a atteint l'objectif de plantation des 50 000 arbres en contrepartie d'une rémunération complémentaire de 208 000 €.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats dans ce domaine ont été contractualisés avec le Département de la Réunion :

- *CPI développer les compétences de bases en situation de travail « et apprendre à se débrouiller »* qui propose des prestations d'ingénierie et de parcours de formation pour une rémunération de **190 053 € HT**
- *CPI Package insertion logement* qui permet d'offrir aux salariés en Parcours Emploi Compétences une immersion professionnelle tout en intégrant une opportunité d'hébergement pour une rémunération de **226 537 € HT**

- *CPI Expérimentation France Travail – Redynamisation et découverte des métiers* qui inscrit la SPL EDDEN comme un acteur de la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA au travers de l'expérimentation « France Travail » menée par l'Etat et le Département sur le territoire réunionnais pour une rémunération de **241 979 € HT**

En 2023, un de ses autres actionnaires, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN des missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrées :

- *CPI Parc des Palmiers*: des missions d'appui technique pour un durée de 3 ans et un montant total de **126 925€ HT.**

CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores: mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de **70 550€ HT**.

Par type de conventionnement :

- Contrat de prestations intégrées : **9 956 586€** soit 100 %
- Autres conventionnements : **0 €** soit 0 %

Par actionnaire :

- Département de la Réunion : **9 411 378 €** soit 99 %
- Autres collectivités : **89 274 €** soit 1%

Analyse

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **9 956 586 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et la Commune du Tampon. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **9%.**

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion a été renouvelé pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres ».

En 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbres », le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles gérés par la SPL EDDEN.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi, de nouveaux contrats de prestations dans ce domaine ont été signés avec le Département de la Réunion.

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure permet d'atteindre le résultat comptable positif de **82 820 €.**

Le niveau de rémunération généré par ces opérations au titre de 2023 se situe à **9 956 586 €** sur un prévisionnel de **9 500 652 €.**

Le Bilan 2023 de l'Activité opérationnelle de l'ensemble des Contrats de Prestations Intégrées se trouve en Annexe n°1.

Rapport sur l'impact Environnemental du budget de la SPL EDDEN- Exercice 2023

La budgétisation verte, une première image de l'impact écologique de la SPL EDDEN

La SPL EDDEN souhaite évaluer son impact écologique. Ainsi, Elle a décliné au sein de l'entité la budgétisation verte, outil de transition écologique utilisé par l'Etat.
La présentation de ce rapport constitue une étape importante dans l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'information environnementale, afin d'intégrer la dimension écologique à la stratégie de développement de la société.

Pour l'établissement de ce budget vert, la SPL EDDEN a repris les fondamentaux méthodologiques de la budgétisation verte de l'Etat.
La méthode de classification établie permet de rendre compte de l'aspect multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur six axes environnementaux.



Pour chacun des axes environnementaux, une pastille de couleur est attribuée selon la grille de lectures ci-dessous :

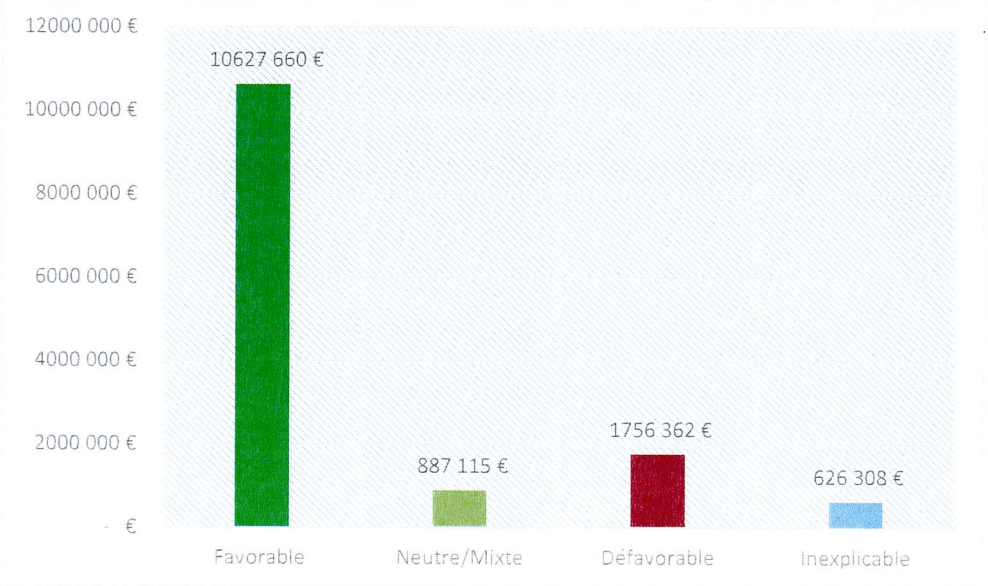
Dépenses favorables : cette catégorie recouvre trois types de dépenses :

- les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ;
- les dépenses sans objectif environnemental mais ayant un impact indirect avéré ;
- les dépenses favorables mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.

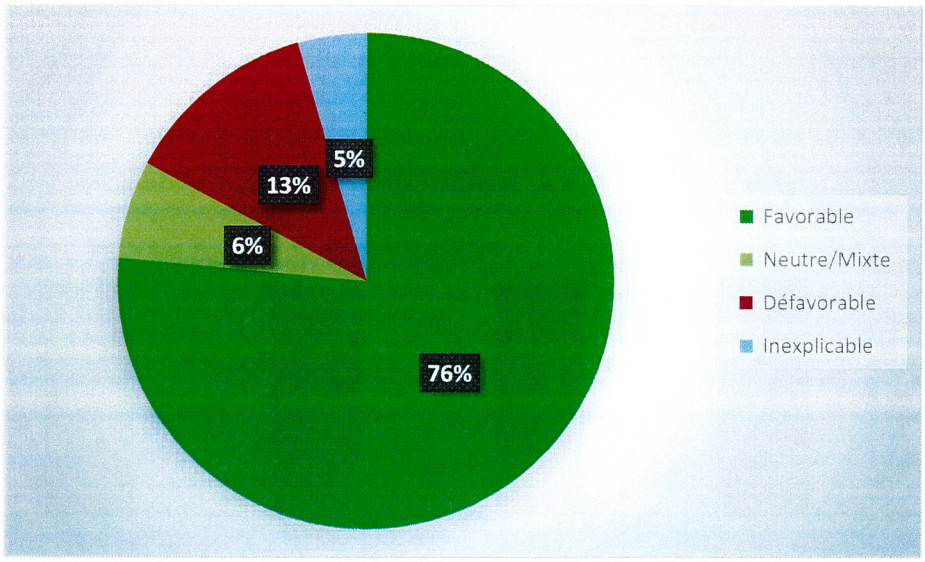
Dépenses neutres : dépense sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

Dépenses défavorables : la dépense constitue une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci.

Eléments de synthèse : les résultats du bilan environnemental au 31/12/2023



Le bilan environnemental de la SPL EDDEN pour l'exercice 2023 est au rendez-vous des enjeux de la transition écologique avec 76 % de dépenses favorables à l'environnement.



- ✓ 10 628 k€ de dépenses inscrites dans les comptes 2023 sont cotées comme favorables à l'environnement, ces dépenses constituent principalement la masse salariale dédiés aux missions environnementales.

- ✓ Au sein de ces dépenses favorables à l'environnement, 887 K€ de dépenses ont par ailleurs un impact défavorable sur d'autres axes environnementaux (dépenses « mixtes »). Cette catégorie recouvre à titre principal les dépenses de matériel utilisé lors de missions environnementales (arrosage des pépinière, outil à main ...). Elles représentent aussi les actions de développement durable au sein de l'organisation de la société (traitement déchet, recyclage du matériel, locaux HQE...)

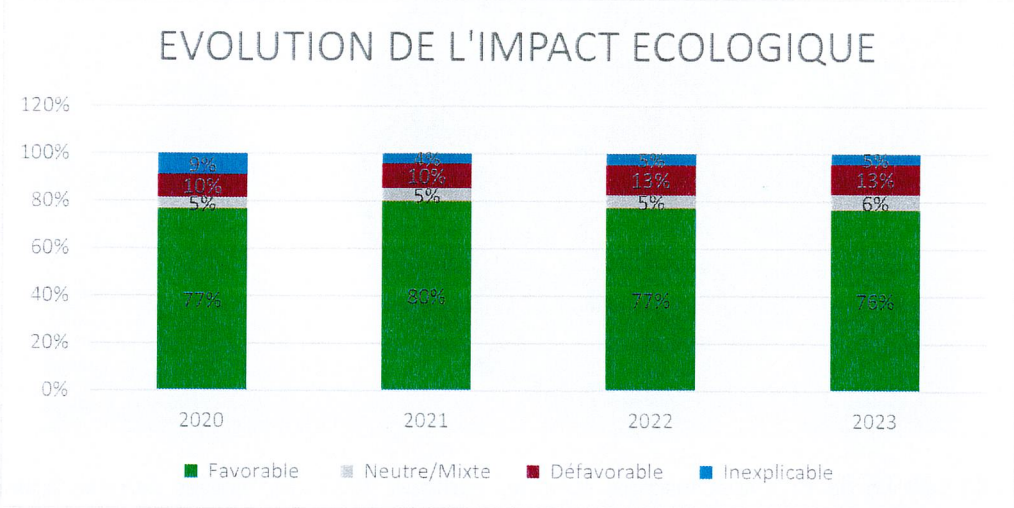
- ✓ 1 756 k€ de dépenses ayant un impact défavorable sur au moins un axe environnemental sans avoir un impact favorable sont identifiées. Elles recouvrent principalement des dépenses de transport. Ces dépenses répondent déjà à des préoccupations et des réflexions sont mené pour les réduire.
- ✓ 626 k€ de dépenses ont été classifiées inexplicable car elles ne sont pas applicables à la classification ou nous ne disposons pas assez d'élément pour l'analyse.

Présentation des résultats agrégés par axe environnemental

	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité
Favorable	47 456 €	497 538 €	43 462 €	282 398 €	60 051 €	10 697 729 €
Neutre/Mixte	10 940 276 €	11 132 080 €	12 114 622 €	12 422 625 €	10 655 669 €	549 285 €
Défavorable	2 283 405 €	1 641 519 €	1 113 053 €	566 114 €	2 555 417 €	2 024 123 €
Inexplicable	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €	626 308 €
	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €	13 897 445 €

Les données ci-dessous montrent que la SPL EDDEN œuvre bien à la protection de la biodiversité et des espaces naturels de notre ile. Cependant des efforts doit être faits sur les autres axes notamment lié à celui de la lutte contre la pollution. Des mesures sont déjà en cours de réflexion sur la gestion des déchets et la mise en œuvre d'une trajectoire vers l'économie circulaire.

Le « budget vert », un outil de pilotage de transition écologique qui sera approfondi et reconduit chaque année



La budgétisation verte représente une étape importante pour améliorer la transparence en matière environnementale. Reconduit les prochaines années, le « budget vert » offrira un suivi dans le temps des dépenses ayant un impact sur l'environnement. Il sera amélioré, affiné et fiabilisé au fil des ans grâce à des analyses complémentaires, nécessaires pour mieux caractériser certaines dépenses.

Enfin, la cotation environnementale de la SPL EDDEN affirmera son positionnement dans les réflexions engagées pour améliorer la programmation pluriannuelle, le pilotage et la performance de sa stratégie, en vérifiant et mesurant ses impacts de l'empreinte environnementale de nos actions.

Détail des classifications environnementales

F ***Favorable*** N ***Neutre/Mixte*** D ***Défavorable*** I ***Inexplicable***

Poste de dépenses	Montant des depenses	Climat Atténuation	Climat Adaptation	Eau	Déchets	Pollution	Biodiversité	Classification
Fournitures consommables	246 417 €	D	N	N	D	D	D	D
Eau	1 287 €	D	D	D	N	N	F	N
Electricité	3 994 €	F	F	N	N	D	D	N
Carburant	194 633 €	D	D	N	N	D	D	D
Petit equipement et outillage	431 218 €	D	D	N	N	D	D	D
Autres petits équipements	22 560 €	D	D	N	N	D	D	D
Fournitures de bureau	13 537 €	D	D	N	N	D	D	D
Locations immobilières	401 395 €	D	F	D	N	D	D	N
Charge locative et copropriété	43 712 €	D	F	D	N	D	D	N
Location véhicule longue durée	537 136 €	D	D	D	N	D	D	D
Autres Locations	42 671 €	D	D	D	N	D	D	D
Entretien et nettoyage de bureau	43 462 €	F	F	F	D	F	N	N
Entretien matériel de transport	63 452 €	D	D	D	D	D	D	D
Entretien matériel et outillage	3 820 €	D	D	D	F	D	D	N
Maintenance matériel bureautiques et informatique	44 061 €	D	D	N	F	D	N	N
Maintenance divers	12 684 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurances	11 805 €	I	I	I	I	I	I	I
Assurance sur véhicule	46 596 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire comptable	33 200 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire social	83 099 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire commissaire aux comptes	13 953 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire juridique	11 070 €	I	I	I	I	I	I	I
Honoraire divers	11 925 €	I	I	I	I	I	I	I
Téléphone et Télécopie	6 201 €	N	D	N	D	N	N	D
Internet	19 929 €	N	N	N	N	D	N	D
Téléphone portable	43 436 €	N	D	N	D	D	N	D
Documentation générale	946 €	N	F	N	D	D	N	N
Documentation technique	4 029 €	N	F	N	N	D	N	N
Frais d'actes et contentieux	10 127 €	I	I	I	I	I	I	I
Annonces et insertions	35 596 €	N	N	N	N	D	N	D
Idemnités kilométrique	19 579 €	D	D	D	N	D	D	D
Missions	51 772 €	N	N	N	D	D	N	D
frais de colloques et assemblées	15 811 €	N	N	N	D	D	N	D
Communication	45 806 €	N	N	N	D	D	F	N
Affranchissement	9 245 €	N	N	N	D	D	N	D
Service bancaire	14 366 €	I	I	I	I	I	I	I
Cotisation et adhésion	5 870 €	I	I	I	I	I	I	I
Traitement déchet	16 589 €	N	N	N	F	F	N	F
Impots et taxe	231 462 €	I	I	I	I	I	I	I
Taxes sur les véhicules société	3 169 €	N	N	N	N	D	N	D
Formation	37 110 €	N	N	N	N	N	N	N
Rémunération brut	9 604 308 €	N	N	N	N	N	F	F
Cotisation sociale	1 006 763 €	N	N	N	N	N	F	F
Médecine du travail	43 281 €	I	I	I	I	I	I	I
Chéque déjeuner	39 566 €	N	N	N	D	D	F	N
Autres charges de gestion courantes	79 548 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Logiciel	17 323 €	I	I	I	I	I	I	I
DAP Matériel	217 928 €	D	D	N	F	D	N	N

Document Conception GR/DG SPL EDDEN/Décembre 2020

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION :

Continuité du développement de la SPL EDDEN

Depuis 5 ans, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnelle des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2024 devrait permettre à notre société de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès de nos actionnaires.

C'est ainsi que le Conseil Départemental nous a confié en fin d'année 2023 de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées :

- Formation aux compétences clés en situation de travail en situation de travail ; Découverte des métiers, France Travail ;
- Développement des PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel) et insertion logement.

Par ailleurs, sur la base des discussions qui ont été engagées au cours de l'année 2023, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées pourraient être formalisés au cours de l'année 2024 :

Avec le Conseil Départemental dans les domaines suivants :

- Plantation de 100 000 arbres / an dans les ENS ;
- Assistance technique pour l'organisation logistique, le suivi, et le contrôle des opérations engagées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- Production de sel en vue de sa commercialisation ;
- Entretien et embellissement des collèges.

Avec la Commune de Saint-Denis dans les domaines suivants :

- Renaturation d'espaces urbains sur Saint-Denis (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Récolte et production d'espèces végétales ;
- Plantation des espaces urbains à renaturer (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces renaturés (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces verts de Diony Park ;
- Assistance pour la récolte de diaspores ;
- Entretien et embellissement du centre Jacques Tessier à la Saline les bains.

Avec la CIVIS dans les domaines suivants :

- Lutte mécanisée contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur Terre Rouge ;
- L'installation et la gestion de filets anti macrodéchets sur des exutoires d'eaux pluviales ;
- La plantation de plants endémiques et indigènes sur le front de mer de ;
- Une prestation d'ingénierie / accompagnement technique dans la gestion des pépinières.

A compter de l'année 2024, la stratégie de développement de la SPL EDDEN repose non seulement sur la maîtrise de ses métiers, un savoir-faire que l'entreprise possède aujourd'hui, mais aussi sur la mise en œuvre de nouvelles compétences et la continuité de la spécialisation scientifique de notre entreprise.

Le développement de la SPL EDDEN passe à la fois par la stabilisation de son chiffre d'affaires annuel, mais aussi par la mise en œuvre de nouveaux produits conçus par l'entreprise sur des opérations attendues par l'ensemble des Actionnaires.

L'importance des missions confiées par le Conseil Départemental s'est fortement accrue et reste essentielle à la stabilité financière de notre société.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de notre société par **la proposition de contrats au titre des actionnaires reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire multiplication des sources de financement, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de notre société.**

Cette évolution ouvrira les voies de la diversification et correspondra à l'entrée de notre société dans de nouveaux domaines d'activité stratégique à travers la :

- Diversification des activités ;
- Diversification des ressources.

Cette diversification présente l'avantage pour la SPL EDDEN d'acquérir et de maitriser de nouveaux métiers en synergie avec les métiers de base, avec en plus le développement de la rentabilité, assurance d'une croissance future.

Cette logique permet :

- L'orientation vers de nouveaux produits ;
- L'ouverture de notre structure à de nouveaux réseaux d'intervention ;
- La mise en place d'une politique d'actions nouvelles permettant de bénéficier d'une synergie de développement territorial.

Ainsi, il est impératif et nécessaire sur le plan juridique que progressivement s'installe *a minima* une proportionnalité entre la part de capital détenu par un actionnaire et son volume d'opérations confiées à la SPL EDDEN.

Les démarches entreprises en vue de l'entrée des nouveaux actionnaires permettront :

- **De favoriser l'élargissement du Plan d'Affaires ;**
- **D'asseoir les marges de manœuvres financières dans la phase de développement des activités opérationnelles.**

PERSPECTIVES

EDDEN, UN OUTIL STRATÉGIQUE

Au cours des prochains mois, La Société Publique Locale « S.P.L. EDDEN », outil stratégique dans le domaine de la gestion de conduite d'opérations de développement durable, va continuer à affirmer sa volonté d'être une structure juridique et opérationnelle sous la forme d'une Société publique spécialisée en :

- **Ingénierie de gestion écologique des Espaces Naturels Sensibles, de Lutte Anti Vectorielle, d'Entretien et d'embellissement de Parcs et Jardins et d'Insertion par l'économie permettant la réalisation des contrats en optimisant les coûts et le respect des délais ;**
- **Gestion des Contrats de Prestations Intégrées et conduite d'opération de développement durable ;**
- **Gestion et exploitation de projets aux dimensions écologiques multiples ;**
- **Etude et mises en place d'action et d'équipements nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagements et de petit d'ouvrages paysagers ;**
- **Etudes générales ou actions liées à l'aménagement au développement durable et à la sauvegarde des milieux naturels ;**
- **Conseil et assistance aux collectivités actionnaires en matière de protection et de développement de la Biodiversité ;**
- **Accompagnement des Communes actionnaires dans la mise en place d'actions de Lutte Antivectorielle ;**
- **Mise en œuvre de Projets concernant des thématiques identifiées : (reboisement des forêt, création de pépinières Départementales, marketing de développement de la production et de vente du sel des salines ;**
- **Création d'équipements publics dédiés à l'environnement et à la requalification d'espaces naturels ou paysagers ;**

Cela s'est traduit notamment par la mise en place de deux missions de développement rattachée directement au Directeur Général et ayant vocation à avoir une intervention transversale sur l'ensemble des activités de la structure :

- Une mission de développement économique portée par un chargé de mission de développement économique (poste non effectif à ce jour),
- Une mission de développement écologique portée par un chargé de mission de développement écologique.

La SPL EDDEN fédère différentes expertises au service du territoire, avec un effectif de collaborateurs permanents de l'ordre de 150 personnes, localisé sur différents sites et un siège social situé à l'Etang-Salé les bains.

La Société a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux sont cruciaux. L'état des lieux des locaux occupés à ce jour est le suivant :

- ✓ Locaux de stockage pour l'activité au quotidien, pour les besoins logistiques et moyens généraux ;
- ✓ Bureaux pour accueillir les équipes dont le nombre est en progression pour répondre aux attentes des actionnaires ;
- ✓ Locaux de stockage pour la production et le conditionnement du sel ;
- ✓ Foncier pour développer la production de plantes endémiques et indigènes pour les actionnaires de la SPL ;
- ✓ Foncier pour le traitement des déchets végétaux issus de l'activité de la SPL EDDEN

L'activité de la SPL EDDEN alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales. Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers « le trophée national des EPL 2021 » mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt. Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

A ce titre, une stratégie immobilière sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifiée, confortée par les charges de loyers annuels qui seront amenées à croitre à court terme.

Ainsi, il a été engagé une réflexion sur le principe d'acquisition de foncier et de construction de locaux dédiés à la SPL EDDEN, notamment pour son siège social. Dans ce cadre, Le Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2022, a été informé de l'état des lieux des besoins en locaux de la SPL EDDEN pour son activité, et a approuvé la constitution des éléments d'aide à la décision à l'Actionnaire, à travers l'engagement d'une réflexion sur l'évaluation des besoins à court, moyen et long terme, la recherche de foncier et d'immobilier en lien avec ces besoins, et l'élaboration d'une proposition de stratégie immobilière.

Pour rappel, depuis sa création en mars 2019, la SPL EDDEN a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux dont cruciaux.

En tenant compte des effectifs actuels, et des besoins à court et moyens termes, les besoins de locaux pour le siège de la SPL EDDEN, et pour l'activité LAV Sud et Ouest, ont été évalués à environ **1000 m²** de surface de plancher, auxquels s'ajoutent environ 70 places de stationnement.

L'activité de la SPL EDDEN, alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales.

Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers le trophée mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt.

Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

C'est à ce titre, qu'une vision sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifié.

Les charges de loyers annuels état amenées à croitre, l'hypothèse d'achat ou de construction de locaux propres à la SPL EDDEN mérite d'être posée et examinée.

Aussi, sur la base des besoins évalués à 1 000 m² de surface de plancher, et de 70 places de stationnement, une première recherche de locaux à louer, à vendre, ou de foncier à aménager a été effectuée. Cette première recherche a abouti aux scénarios suivants :

- Scénario 1 : location de locaux répondant aux besoins ;
- Scénario 2 : achat de locaux ;
- Scénario 3 : construction de locaux.

L'analyse comparative de ces 3 scénarios a été présentée au Conseil d'Administration qui a opté pour la construction de locaux.

Au regard des éléments ci-dessus exposés, la SPL EDDEN ne pourra s'engager sur cette démarche de long terme, sans l'engagement fort et formel de l'actionnaire majoritaire.

Suivant les orientations du Conseil d'Administration, un courrier de présentation de la démarche à été transmis à la collectivité actionnaire majoritaire et une présentation de celle-ci a été faite au Président du Conseil Départemental, par le Directeur Général, en date du mardi 13 février 2024

Dans le prolongement de la loi Pacte votée en 2019, la SPL EDDEN a entamé au cours de l'année 2021 le chantier de réflexion autour de sa raison d'être. Il s'agit d'une raison d'être qui se veut consensuelle et fédératrice. En effet, « avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île ».

La Réunion par nature, notre raison d'être

Dans ce cadre, nous avons souhaité parler à toutes les parties prenantes de notre entreprise et de les embarquer dans notre projet en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités au service du Développement Durable. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettra une compréhension « grand public » dans le cadre des défis contemporains que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Notre raison d'être met en lien nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

Aussi, la raison d'être de la SPL EDDEN, nous connecte à un défi Sociétal. Elle est la marque d'une ambition et verbalise l'intention de nous faire pivoter vers un ensemble de solutions susceptibles de répondre à des besoins

sociétaux qui percutent les fondements de nos activités. Grâce à la volonté de nos actionnaires, la compétence de nos collaborateurs, à notre démarche responsable et pluriculturelle, à notre ancrage dans les territoires et à notre capacité d'adaptation, nous avons pour ambition d'être le leader de la préservation de la biodiversité et un acteur reconnu de progrès social pour notre île. La raison d'être de la SPL EDDEN est tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **le Développement Durable au service de notre territoire**.

Il s'agit ainsi de créer, à travers un discours, **une communauté d'acteurs, prête à s'embarquer dans un projet économique et sociétal**.

De plus, la raison d'être questionne les expertises et les savoir-faire. Elle doit, d'une manière ou une autre, être reliée aux compétences et au savoir-faire de la SPL EDDEN. Elle doit souligner la nécessité de leur évolution pour s'adapter aux transformations repérées dans l'environnement. La raison d'être n'est pas qu'un discours qui change les mentalités et les croyances. Elle véhicule un questionnement sur les pratiques, les technologies et les compétences de l'entreprise.

La prise en compte de ces trois enjeux permet de stabiliser une première définition que chacun pourra contester et enrichir. La raison d'être combine trois dimensions :

- Elle est une représentation consistante et cohérente de ce que veut faire la SPL EDDEN ;
- Elle exprime une volonté d'apporter des solutions concrètes aux défis sociétaux qui remettent en cause les fondements de notre activité économique ;
- Elle implique l'ensemble de l'écosystème et induit un questionnement sur le cœur de métier de l'entreprise et son portefeuille de ressources et de compétences.

S'engager dans la recherche de l'efficience créé donc durablement les conditions d'une trajectoire innovante, positive sur les plans sociaux et environnementaux.

L'évolution des mentalités concernant la biodiversité et l'environnement, les changements de la règlementation et la volonté d'offrir des espaces naturels et verts de qualité, invite la SPL EDDEN à réfléchir à de nouveaux modes de gestion, dite différenciée ou raisonnée. L'objectif est de rationaliser les interventions et de mettre en place une gestion durable et économe dans le cadre des missions confiées par les actionnaires.

C'est donc une réflexion globale qui s'est engagée pour démontrer la sensibilité et l'engagement de la SPL EDDEN en faveur des enjeux environnementaux actuels.

INNOVATION, ÉLÉMENT CLÉ DE LA CULTURE INTERNE

Se doter, en interne, d'une culture de l'innovation, c'est définir un système de valeurs, qui va servir de base pour asseoir les orientations stratégiques, guider la prise de décisions à chaque étape et permettre la croissance de l'entreprise sur le long terme.

Cependant, créer un socle de valeurs ne suffit pas. Encore faut-il que les décisions prises soient constamment alignées avec lui. Cette cohérence autour d'un message commun est essentielle.

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Le deuxième levier qui permet de renforcer cette culture de l'innovation à tous les niveaux est d'être davantage à l'écoute des attentes de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème et en particulier de nos actionnaires.

Dans ce contexte, accroître la proximité avec les actionnaires permet de mieux comprendre ses besoins, de réagir plus rapidement aux évolutions de ses attentes et de proposer des innovations qui seront parfaitement en phase avec celles-ci.

Mais cela nécessite de prendre en compte plusieurs éléments clés. Le premier d'entre eux est la diversité des talents, aussi bien en termes de scolarité, d'origine sociale, de genre, d'âge, car elle est devenue un puissant vecteur d'innovation.

Pour répondre à cette volonté, dans un contexte d'accélération technologique et de mutation sociale, la formation des agents doit être permanente et considérée comme clé de développement pour la performance globale de la SPL EDDEN.

En définitive, il n'y a pas d'innovation possible sans le terreau de base que constitue la culture interne de l'entreprise. Et l'élément central de cette culture n'est autre que le facteur humain qui permet à l'entreprise de s'adapter en permanence aux modifications de son environnement.

La Responsabilité Sociale et Environnementale, enjeu de performance global

La SPL EDDEN doit s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale afin de faire preuve d'une plus grande résilience et de délivrer une performance supérieure à celle d'aujourd'hui, tout en se situant dans le sens de son objet statutaire : le Développement Durable.

Cette démarche permettra d'attirer de nouvelles compétences, de fidéliser les équipes en place et de continuer à convaincre les actionnaires de faire appel à nos services.

Afin de réussir cette démarche tout doit être mis en œuvre pour que l'on puisse s'approprier ce sujet.

Il s'agit donc bien de concilier sens et performance, penser que le changement ne peut être envisagé sans une remise en cause globale et progressive, n'est évidemment pas réaliste.

En effet, l'engagement sociale est synonyme de nouvelles contraintes venant s'ajouter à celles déjà existantes dans un contexte rendu exceptionnellement complexe avec la crise du Covid-19.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre dans un premier temps des actions simples, une dynamique positive et irréversible pouvant déboucher sur une transformation réellement systémique de la SPL EDDEN, et donc de contribuer à changer positivement notre action sur nos territoires.

Ce qui se joue relève avant toute chose de notre prise de conscience de la nécessité d'engager notre entreprise dans cette voie.

Si rien n'est possible sans cette prise de conscience initiale, il ne s'agit pas pour autant d'une garantie de réussite. Le message doit être relayé par des actions concrètes visibles par l'ensemble de l'organisation, c'est l'authenticité de la démarche qui fera la réussite de notre RSE à la SPL EDDEN.

Le but n'est de faire évoluer rapidement tel ou tel indicateur environnemental ou social, mais bien de mettre en place des actions concrètes proche du quotidien des salariés, et ce en plus des initiatives pour améliorer notre bilan carbone et parfaire la démarche RSE.

Au-delà de la prise de conscience de l'ensemble de notre écosystème de gouvernance, le point de départ de toute transition réussie consiste en un alignement fort de la direction générale, de sa gouvernance, de l'ensemble des actionnaires et d'une volonté d'intégration d'initiatives à impact plus positif au sein de nos activités.

Le deuxième élément fondateur est l'alignement de l'ensemble de la société, des équipes et des agents autour de nos valeurs et de notre raison d'être : « **La Réunion par Nature** ». Bien formulée, bien ancrée, en associant le plus largement possible les collaborateurs, la raison d'être doit devenir l'élément fédérateur et l'étoile discrète de l'entreprise qui va guider nos équipes dans toutes leurs initiatives.

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale devra ainsi être l'affaire de tous et sera déclinée progressivement en 2024 et 2025.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SPL EDDEN

Les orientations et la planification stratégiques désignent l'élaboration, le développement de plusieurs programmes et actions de la part de la SPL EDDEN, dans le but d'atteindre des objectifs fixés sur plusieurs années. Elles consistent à essayer de prévoir l'avenir, à définir les grandes orientations et les principaux objectifs qui devraient être atteints pour réussir si possible au mieux et de manière optimale le développement de la structure dans l'avenir. Elles impliquent de prendre du recul par rapport aux opérations quotidiennes.

L'essence même de notre positionnement stratégique à l'échelle de nos actionnaires consiste à mener des activités différentes de celles des autres SPL de notre territoire et des autres acteurs de notre champ d'intervention : le Développement Durable et la Régénération Ecologique.
La quête de productivité, de qualité et d'efficacité opérationnelle doivent être des éléments constitutifs de la performance de notre Société. Pour ce faire, la SPL EDDEN doit continuer à apporter une plus grande valeur à l'ensemble de ses actionnaires. Dans ce cadre, des positionnements et activités différentes nécessitent des configurations d'interventions différentes, des équipements et matériels différents, des compétences et des méthodes de management différents. Ainsi, la multi-affectation des missions statutaires de la SPL EDDEN et aujourd'hui leurs traductions opérationnelles nécessitent des arbitrages qui en termes simples revient à pouvoir transférer des ressources d'une activité à l'autre.

Les choix de positionnement stratégique et des objectifs statutaires de la SPL EDDEN déterminent non seulement les activités individuelles et collectives mais aussi et surtout comment les activités sont reliées les unes aux autres. Adapter l'organisation de la SPL EDDEN pour la réalisation des orientations stratégiques doit se faire dans un cadre intégré et de la véritable adéquation entre les différentes missions statutaires de la SPL EDDEN. Le défi consiste à décliner le noyau unique et central de notre stratégie et à aligner les missions de la SPL EDDEN en fonction.

Les orientations stratégiques de EDDEN doivent renforcer l'adéquation des missions et mieux communiquer la stratégie aux actionnaires dans une mission d'ensemble et une perspective à moyen long terme.

La stratégie et la culture font partie des deux principaux leviers permettant d'assurer la viabilité et l'efficacité de la SPL EDDEN. La stratégie fournit une logique formelle pour définir les objectifs de l'entreprise et donne un cadre aux salariés pour les atteindre. La culture exprime les objectifs par le biais de valeurs et de convictions, et oriente l'activité par le biais d'hypothèses et de règles de groupe communes.

La stratégie apporte clarté et cohérence à des fins d'action collective et de prise de décision. Elle doit intégrer également des éléments d'adaptation permettant d'examiner et d'analyser l'environnement externe et de pressentir à quel moment des changements sont requis pour assurer la continuité et la croissance. La culture, en

revanche, est un levier plus difficile à cerner, car elle s'inscrit en grande partie dans des comportements, des mentalités et des habitudes sociales tacites.

La culture est l'ordre social tacite d'une organisation : elle façonne les attitudes et les comportements de manières variées et durables. Quand elle s'accorde avec les valeurs, les motivations et les besoins personnels, la culture peut libérer des quantités considérables d'énergie en vue d'atteindre une finalité commune et de stimuler la capacité de l'organisation à prospérer.
La culture peut aussi évoluer de manière souple et autonome en réponse à l'évolution des opportunités et des demandes. Alors que la stratégie est définie par le comité de direction, la culture peut combiner de manière fluide les objectifs des cadres dirigeants avec les connaissances et les expériences des employés de première ligne.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants. C'est également la capacité d'innover en développant des outils fondés sur l'Intelligence Artificielle et une approche basée sur l'open data.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO. Mais ce patrimoine qui fait notre force, notre identité et façonne notre culture est de plus en plus menacé. Notre île est également soumise à l'impact des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales qui fragilisent notre « Vivre Ensemble ».

Pour répondre à ces enjeux, la SPL EDDEN promeut un écosystème durable et exemplaire bâti sur la « Nature Réunionnaise ». Forte des compétences uniques de ses équipes et de leurs mobilisations sur l'ensemble du territoire, la SPL EDDEN se veut être un outil performant et innovant au service des actionnaires et de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Réunionnais.

A travers ses missions de valorisation & de préservation des espaces naturels sensibles, d'embellissement & d'entretien des parcs et jardins, de lutte anti-vectorielle et d'insertion sociale & professionnelle, la SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental :

« La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature. »

Avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île. Dans notre démarche, nous voulons permettre à nos bénéficiaires et à nos collaborateurs, et plus généralement à un plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement en toute confiance dans l'espace informationnel autour du développement durable.

Dans ce cadre, Il y a une volonté de parler à toutes les parties prenantes de l'entreprise et de les embarquer dans notre projet sociétal et économique en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettent une compréhension « grand public » dans le cadre des défis que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable.

Notre raison d'être met en lien nos valeurs, nos compétences et nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

La raison d'être de la SPL EDDEN est ainsi tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : Le Développement Durable du Territoire. Cet objectif nécessite de développer des capacités d'adaptation en s'appuyant sur des compétences internes et un ensemble de solutions qui restent à mettre en œuvre. La raison d'être est ici un défi à relever et une mise en mouvement de l'entreprise, qui rappelle la nécessité de se transformer.

Les premières orientations et la planification stratégique donnent le sens et la direction vers laquelle la SPL EDDEN tend à évoluer au cours des sept prochaines années.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration et la Direction Générale, ont définis lors du Conseil d'Administration du 31/08/2022. Les axes de développement vers lesquels la SPL EDDEN veut concentrer ses efforts au cours des sept prochaines années, à savoir :

Axe 1 : Stabiliser l'organisation opérationnelle et financière de la SPL EDDEN pour un partage de valeur ajouté

Axe 2 : Favoriser l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital

Axe 3 : Développer une politique innovante de progrès social au profit de l'ensemble des acteurs de notre société

Axe 4 : Tendre vers un véritable Centre d'Ingénierie Ecologique et de Développement Durable

Axe 5 : Créer les conditions de la mise en place d'un centre de développement des compétences

Axe 6 : Créer une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociale et Environnementale de notre société

Axe 7 : Assurer la promotion et le développement d'un écosystème social et environnemental autour de la Lutte Antivectorielle

Axe 8 : Préserver et valoriser la nature réunionnaise et sa biodiversité unique

Axe 9 : Développer une démarche de traitement différencié des déchets et d'expansion d'une économie circulaire verte

EDDEN HORIZON 2030

Au-delà du Développement Durable, la SPL EDDEN devrait tendre à long terme à devenir une entreprise régénératrice et participer à la métamorphose écologique de notre territoire réunionnais.

En effet, au cours des six prochaines années, la SPL EDDEN devra certainement être à même de modifier et de développer son modèle économique en s'inspirant de la nature. Elle devra participer encore plus au renforcement de la lutte contre le changement climatique tout en consolidant ses performances et son image.

En engageant une démarche d'achats de matériels et de véhicules propres, en adoptant une stratégie d'économie circulaire pour réutiliser et recycler les déchets et les ressources, la SPL EDDEN pourrait faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre et dégager de nouvelles potentialités économiques.

Le changement climatique s'aggrave et les ressources se raréfient beaucoup plus rapidement que ce qui est prévu. Ainsi, le Jour du dépassement de la Terre (il s'agit du moment de l'année où la consommation des ressources

naturelles de l'humanité dépasse la capacité de régénération de la planète) ne cesse d'avancer, d'année en année pour se situer en 2023 au niveau mondial à la date du 02 aout et sur notre territoire national au 5 mai.

L'avenir de notre île demande et nécessite que nous allions bien au-delà de la durabilité au profit de nos territoires. Aussi, la SPL EDDEN devra à l'horizon 2030 être en capacité de devenir une entreprise « régénératrice » après le cheminement de la durabilité.

Aussi, seulement dans ce cadre-là, la SPL EDDEN entreprise régénératrice pourra obtenir au-delà des performances financières, un impact supérieur à ceux qui seraient axés uniquement sur la durabilité.

Il n'y a pas de justification économique à la pauvreté endémique ou au changement climatique incontrôlé. En revanche, il y a une immense opportunité économique, si nous la saisissons, à mobiliser le capital financier, humain et innovant pour créer le monde que nous souhaitons. Nous sommes redevables vis à vis de nos générations futures de laisser notre île en meilleur état que nous l'avons trouvée et connue.